



AOÛT
2026
N° 95

L'OFFICIEL DE LA CHASSE

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE HAUTE-SAÔNE



Sarcelle d'été
ou d'hiver ?

Fiche espèce p.39

**Retour sur l'AG 2026
de la FDC 70**(p.4)

**La grande gagnante
du concours photo 2026 !**(p.11)

**Année du centenaire de la Fédération
notez la date !**(p.12)



L'officiel de la chasse en Haute-Saône



Directeur de la publication : Michel DORMOY

Rédacteur en chef : Paul LANGLOIS

Responsable éditorial : Hélia MEINEN

Comité de rédaction, élus membres de la commission communication : Michel DORMOY, Dominique GRANDJEAN, Régis LECORNEY, Jacques PERSONENI, Gilles TEUSCHER, Frédéric THOMAS, Laurent SIMONIN.

Ont collaboré à ce numéro :

Interne :

Pierre BENEDETTO, Emy BIRGY, Elouan CARRE, Marie COURTEJOIE, Matthias FERNANDES, Yannick FERNANDEZ, Paul LANGLOIS, Christine LEGAIN, Hélia MEINEN, Juliette MENETRIER-HACQUEMAND, Louise PIEDNOEL, Charlotte RACE, Anne STATHOPOULOS, Jean-Marie VILLE, Mélanie VUILLEMOT.

Autres :

Territoires et associations de chasse du département.

Sources photos :

Dominique GEST, le personnel de la FDC 70, les chasseurs du département.

Éditeur :

Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône

10 Rue de Verdun 70000 NOIDANS LES VESOUL
03 84 97 13 53

fdc70@fdchasseurs70.fr

www.fdchasseurs70.fr



Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône

Impression et mise en page :
Estimprim



SOMMAIRE

Édito

ACTUALITÉS

p.4

- Retour sur l'Assemblée Générale 2026 de la FDC 70
- Echo des tribunaux
- Les nouvelles recrues à la Fédération
- Assemblée Générale de la FRC-BFC
- Concours photo 2026 de la FDC 70 : le public a fait son choix !
- FDC 70, célébrons nos 100 ans en 2027 !

CHASSE ET GESTION

p.14

- Retour sur l'exposition de trophées 2026 et la fête de la nature à Saint-Bresson
- ICE saison 2026-2027 : la récolte de pattes continue !
- Le Mémo du Chasseur

ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA FAUNE SAUVAGE

p.20

- Faons, courlis, vanneaux : un printemps sous haute surveillance
- Suivi de l'avifaune par la FDC 70
- Ragondins : le projet PR²ADO passe à l'action
- CESAR à la reconquête de la trame turquoise
- MARECO : restaurer les mares en réseaux

ANIMATION NATURE

p.28

- Au cœur des actions de sensibilisation à l'environnement

FORMATIONS

p.30

- La chasse accompagnée : un véritable tremplin vers le permis de chasser
- Retour sur la formation « Perfectionnement et pratique de la chasse », un vrai succès !
- Retour sur la formation « piégeurs agréés »

LE COIN DES ASSOCIATIONS

p.32

- Retour sur l'événement « J'aime La Nature Propre 2026 » en Haute-Saône
- Retour sur la sortie en forêt avec l'école et l'ACCA d'Arc-lès-Gray
- Polaincourt : une sortie en forêt avec l'école, l'ACCA, la FDC 70 et l'ONF
- Les Rencontres St Hubert 2026 : direction le Sud du département
- Prochainement : TAN à Vars Ecuelle
- Cybèle Haute-Saônoise : une saison de partage et de nouveaux projets
- Prochainement : la messe de la Saint Hubert à Saulx

DIVERS

p.39

- Fiche espèce n°3 : les sarcelles

Vous faites partie d'une association cynégétique
et vous souhaitez partager un événement
qui a eu/ va avoir lieu ?

N'hésitez pas à envoyer votre article à la fédération !

fdc70@fdchasseurs70.fr

ÉDITO

Chasseresses, chasseurs,

Ces derniers mois ont été ponctués par les traditionnels rendez-vous printaniers de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône. En effet, le 25 avril a eu lieu, à Scey-sur-Saône et Saint-Albin, l'assemblée générale de la Fédération dans un format revisité pour favoriser les échanges. C'est dans ce but qu'a été organisé un huis-clos au cours duquel j'ai pu répondre aux interrogations de certains d'entre vous. Cette nouvelle formule ayant apporté satisfaction, je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'elle sera reconduite l'an prochain.

En juin dernier, c'est à Saint-Bresson que je vous ai donné rendez-vous pour l'exposition de trophées, organisée comme l'an dernier, autour d'un marché artisanal mettant en valeur les qualités des artisans et producteurs de nos territoires. Cet événement, dont la fréquentation confirme le succès, fera l'objet d'une édition spéciale en 2027 à l'occasion des 100 ans de la Fédération. Je vous invite les 26 et 27 juin 2027 au Parc des expositions de Vesoul pour célébrer cet anniversaire, marquant l'entrée dans un nouveau centenaire avec tout ce que cela comporte de défis et d'ambitions pour la FDC 70, forte d'un siècle d'histoire, de travaux, de projets et d'évolutions.

Par ailleurs et comme vous le savez, la chasse en Haute-Saône fait l'objet de constantes réflexions, par les élus et salariés de la Fédération, sur son organisation, son avenir et les enjeux auxquels elle doit faire face mais aussi les changements qu'elle doit amorcer. Afin de répondre de manière pertinente à ces interrogations, nous avons fait appel à un bureau d'étude spécialisé qui a réalisé un audit complet de notre communication. Un questionnaire vous a également été envoyé dans ce cadre et je remercie les personnes ayant répondu. En effet, ces éléments sont précieux pour mieux comprendre les besoins des adhérents actuels, les attentes de futurs pratiquants et, ainsi, mieux appréhender les démarches à mener pour que la chasse haut-saônoise perdure dans un esprit d'ouverture. Les résultats de ces travaux sont actuellement en cours d'analyse et le bilan vous sera communiqué prochainement.

Sur le plan des dégâts, je note que, malgré un nombre important de dossiers en fin d'hiver, la situation s'est améliorée lors des semis de printemps, à la faveur d'une météo stimulant la levée. Cependant, la situation reste préoccupante et l'attention de tous est nécessaire, particulièrement lorsque les maïs seront « en lait ». Ainsi, je rappelle une nouvelle fois que tous les moyens de lutte doivent être utilisés pour contenir



les populations de sanglier et limiter les dégâts aux cultures agricoles. En quelques mots, l'affût et l'approche sont des techniques judicieuses permettant aux Nemrods intéressés de pratiquer, avec discrétion, un mode de chasse complémentaire à la battue et ce dès le début du mois de juin. A partir du 1^{er} août, les battues sont possibles dans les champs et boqueteaux de moins de 3 hectares sur autorisation puis librement, à partir du 15 août et jusqu'à l'ouverture générale. Les populations de sangliers étant importantes, je compte sincèrement sur vous pour effectuer des prélèvements significatifs jusqu'à la fin du mois de février.

Enfin, à l'approche de l'ouverture générale, que je vous souhaite agréable, rappelons-nous que nous sommes personnellement les ambassadeurs et ambassadrices de la chasse et que son image et son acceptation passent largement par nos paroles et actions individuelles. La sécurité dans la pratique, la bienveillance à l'égard des autres utilisateurs de la nature et le respect de l'environnement sont les vertus cardinales de la chasse haut-saônoise qu'il nous appartient d'observer avec rigueur et de transmettre au quotidien.

Bonne saison 2026-2027 à toutes et à tous !

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 DE LA FDC 70



La 99^e assemblée générale ordinaire de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône s'est tenue le samedi 25 avril 2026, à la salle des fêtes de Scey-sur-Saône.

Le président, Michel DORMOY, a ouvert la séance, sous le contrôle de Me. LAUNAY, commissaire de justice, en remerciant les personnalités présentes devant un public d'environ 200 personnes (présidents d'UGC, d'ACCA, d'associations cynégétiques, responsables de chasses privées et chasseurs).

Il expose la nouvelle organisation, qui se déroulera en deux parties : une première partie en huis clos avec les adhérents de la Fédération, permettant un moment d'échange à l'issue de la partie statutaire puis une deuxième partie en présence des invités.

Les votes ont été réalisés à main levée, conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la FDC 70.

RAPPORT FINANCIER

M. Michel DORMOY donne la parole à :

- M. Patrick GHEERBRANT, expert-comptable de la Société MAZARS, pour la présentation en détail des comptes de la Fédération, certifiés par M. Romain VALDENNAIRE, commissaire aux comptes RML Audit.
- M. Frédéric THOMAS, trésorier de la Fédération, pour le rapport financier de la saison 2024/2025 et la présentation du budget prévisionnel 2026/2027, puis le montant des cotisations fédérales et le prix des bracelets.

M. Michel DORMOY, présente également la contribution à l'hectare qui sera facturée par la FDC à chaque territoire. Il rappelle que l'objectif de la Fédération est de limiter au maximum l'impact financier de cette taxe pour les territoires.

Prix des bracelets

IDENTIQUE À 2025-2026

- Bracelet Sanglier → 5,00 €
prix matériel, plus participation à l'indemnisation des dégâts
- Bracelet Chevreuil → 23,00 €
- Bracelet Daim → 75,00 €
- Bracelet Chamois → 75,00 €
- Bracelet Cerf Adulte → 300,00 €
- Bracelet Daguet → 200,00 €
- Bracelet Biche → 110,00 €
- Bracelet Faon → 80,00 €
- Bracelet Cerf Sika → 5,00 €

L'assemblée générale approuve à la majorité des voix (0 abstention ; 1 contre) le budget présenté.

DATES D'OUVERTURE-CLÔTURE 2026-2027

Le Président Michel DORMOY, présente ensuite les propositions de dates d'ouverture-clôture de la saison de chasse 2026/2027. La période de chasse du chevreuil, du chamois et du cerf élaphe est proposée jusqu'au 28 février 2027.

Adoption des dates d'ouverture et de clôture à la majorité des voix : 1 abstention ; 0 contre.

Moment d'échange



MOMENT D'ÉCHANGE AVEC LES ADHÉRENTS

Lors du moment d'échange avec les adhérents, les points suivants ont été abordés :

- Les attributions lièvres et la chasse en semaine,
- Le prix des bracelets de cervidés,
- Les tirs de nuit réalisés par les louvetiers,
- L'indemnisation des dégâts,
- La taxe à l'hectare,

- La gestion des déchets de chasse,
- L'absence de permanence vétérinaire le week-end,
- L'importance de la recherche du gibier blessé par les conducteurs de chiens de sang,
- La maladie d'Aujeszky,
- La démission du conseil d'administration de l'UGC de l'Abbaye de Cherlieu.

Le Président Michel DORMOY ouvre la 2^{ème} partie de cette assemblée.

RAPPORT MORAL

Le Président, M. Michel DORMOY a évoqué lors de son rapport moral

- La réalisation d'un audit permettant de faire face à la baisse du nombre de chasseurs,
- La situation concernant les dégâts de grand gibier,
- Le développement d'outils de suivi scientifique sur la population de cerf,
- La collaboration avec l'OFB.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

M. Régis LECORNEY, secrétaire général, présente le rapport d'activité de la saison 2025-2026.

Il dresse le bilan du suivi des espèces et de la prévention et l'indemnisation des dégâts de gibier.

La suite du rapport d'activité sur les missions de la Fédération est présentée dans une vidéo (visionnable sur le compte Youtube de la FDC 70).

Personnalités présentes :

La FDC 70 les en remercie.

- M. Serge JACOB, Préfet de la Haute-Saône,
- M. Emeric SALMON, Député de la Haute-Saône,
- M. Jean-Marie BERTIN, Vice-Président du Département de la Haute-Saône,
- Mme. Séverine ARTERO, Directrice-adjointe de la DDT,
- Mme Elisabeth LEMAIRE, Cheffe de service environnement et risques de la DDT,
- M. Arnaud GRANDIDIER, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône,
- M. Rémi COLLET, Directeur de l'agence ONF de Vesoul,
- M. Benoît SOLONEL, chef de service départemental adjoint de l'OFB,
- M. Pascal SECULA, président FRC-BFC.

Étaient également présents des représentants de la Fédération de pêche et le Comité Départementale de Randonnée pédestre

DISCOURS DES INVITÉS :

Monsieur Pascal SECULA, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté présente les missions de la FRC qui est au service des 8 fédérations départementales. Il rappelle que le conseil d'administration de la FRC est composé de deux administrateurs issus de chacune des fédérations départementales soit 16 membres. La FRC a pour mission de représenter les fédérations départementales, de défendre les intérêts de la chasse et des chasseurs et de porter leur voix au sein des différentes instances régionales où elle siège chaque année. La structure assure le suivi et la mise en œuvre des projets financés dans le cadre de l'éco-contribution. M. SECULA rappelle que ces actions sont financées à hauteur d'un tiers par les chasseurs, via une contribution de 5 € reversée lors de chaque validation du permis de chasser, et de deux tiers par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), soit 10 € par validation. Ce dispositif représente un financement d'environ 13 millions d'euros par an à l'échelle nationale. Parmi les principales actions conduites par la FRC en partenariat avec les fédérations départementales figurent la connaissance des milieux et des espèces, la préservation et la reconquête d'habitats pour la faune sauvage, l'opération J'aime la Nature Propre (160 sites de ramassage au niveau régional) ainsi que 250 animations nature. Enfin, en sa qualité de trésorier de la FNC, M. SECULA a évoqué les réformes en cours concernant l'indemnisation des dégâts de gibier, la valorisation de la venaison et les enjeux de l'équilibre forêt-gibier, en lien avec le changement climatique et les partenariats développés avec la filière forestière.



Monsieur Benoît SOLONEL, Chef de Service adjoint de l'OFB de Haute-Saône présente le bilan des missions réalisées en lien avec l'activité cynégétique au cours de l'année écoulée. Il rappelle les partenariats conduits avec la Fédération dans le cadre de l'éco-contribution, notamment en matière de veille sanitaire, de suivi des espèces et de restauration des milieux. Il dresse ensuite le bilan des missions de police de l'environnement. Au cours de la saison 2025-2026, près de 250 opérations de contrôle ont été réalisées dans le département, en collaboration avec la Gendarmerie nationale et l'Office national des forêts (ONF). Ces opérations ont permis de contrôler près de 580 chasseurs. Environ 95 % des contrôles se sont révélés conformes à la réglementation en vigueur. Une trentaine de procédures ont néanmoins été établies. Les principales infractions relevaient de la sécurité à la chasse, du transport des armes, de l'agrainage et de la réglementation spécifique à la chasse de la bécasse des bois. M. SOLONEL a par ailleurs évoqué plusieurs signalements de tensions entre territoires lors des battues aux grands gibiers, rappelant les obligations d'information prévues par le Schéma départemental de gestion cynégétique ainsi que l'interdiction de certaines nouvelles technologies en action de chasse. Concernant le braconnage, plusieurs procédures judiciaires ont été engagées au cours de l'année, dont certaines en partenariat avec les services de la Gendarmerie. Enfin, s'agissant de la sécurité à la chasse, M. SOLONEL précise que les premiers éléments disponibles laissent apparaître une diminution du nombre d'accidents de chasse ainsi que du nombre d'accidents mortels.



Monsieur Rémi COLLET, Directeur de l'agence ONF de Vesoul a présenté un état des lieux de la situation forestière, marquée par les conséquences des sécheresses de 2018 à 2022. Si une amélioration est observée, certaines essences, notamment le chêne, restent fortement touchées par le dépérissement. M. COLLET souligne le partenariat engagé avec la Fédération des chasseurs dans le cadre des Indicateurs de Changement Écologique (ICE) ainsi que la volonté de renforcer cette collaboration. Par ailleurs, l'ONF développe d'autres indicateurs forestiers destinés à mieux évaluer l'impact de la faune sauvage sur le renouvellement forestier. L'objectif est notamment d'améliorer la gestion des populations de cervidés et de poursuivre le travail engagé avec la Fédération afin de rechercher un équilibre durable entre la forêt et le gibier. M. COLLET a également rappelé que le nouveau contrat national 2026-2030 de l'ONF reconnaît le rôle essentiel des chasseurs dans la régulation des populations de grand gibier afin de préserver la régénération des forêts. Enfin, il a salué la mise en œuvre de la chasse aux cervidés en février, qu'il considère comme un levier d'amélioration de la réalisation des plans de chasse et de la gestion des populations.



Monsieur Arnaud GRANDIDIER, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône rappelle que les agriculteurs sont encouragés à recourir aux opérations de détection par drone proposées par la Fédération. Il souligne la nécessité de traiter avec la même attention toutes les demandes d'indemnisation des dégâts de gibier, y compris les plus modestes. L'augmentation des dégâts de sangliers demeure préoccupante malgré l'intensification des prélèvements. Selon lui, le seuil critique de l'équilibre cynégétique est désormais atteint dans certains secteurs. A l'échelle du département, les pertes occasionnées représentent l'équivalent d'environ trois exploitations agricoles entièrement détruites. Il appelle à renforcer les actions de prévention, notamment par le recours aux tirs sur semis et aux dispositifs de protection des cultures. Il a également signalé quelques anomalies dans la répartition des bracelets de sangliers au sein de certaines UGC et rappelé que les consignes de tir ne sont pas prévues par la réglementation, même si elles sont parfois appliquées sur le terrain. Enfin, il a souligné la nécessité de mobiliser l'ensemble des moyens disponibles afin de limiter les dégâts causés aux cultures agricoles.



Monsieur Jean-Marie BERTIN, Vice-Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône rappelle qu'au début des années 1990, environ cinquante cervidés étaient attribués en Haute-Saône. Les attributions ont ensuite été doublées et malgré les inquiétudes la population de cervidé se porte actuellement bien dans le département. Il salue le travail mené par la Fédération et les territoires de chasse en matière de sécurité contribuant à une meilleure information des usagers de la nature et favorisant une cohabitation apaisée entre chasseurs et promeneurs. Il souligne également les avancées obtenues en matière de sécurité routière grâce au partenariat entre la FDC 70, les chasseurs locaux et le Département. La mise en place de piquets réflecteurs dans les secteurs les plus accidentogènes contribue à réduire les risques de collision entre les véhicules et la faune sauvage. Il a également mis en avant le partenariat entre le Département et la Fédération pour la restauration des milieux naturels, en particulier des zones humides, ainsi que pour la formation des nouveaux chasseurs à travers des mises en situation pratiques en forêt de Bithaine. En conclusion, M. BERTIN réaffirme la volonté du Conseil Départemental de poursuivre et de renforcer l'ensemble de ses partenariats avec la FDC 70.



Conseil Départemental de poursuivre et de renforcer

Monsieur Emeric SALMON, Député de la Haute-Saône a présenté les travaux du groupe d'étude « Chasse et Pêche » de l'Assemblée nationale, dont il est membre. Il a rappelé que ce groupe s'appuie sur les échanges avec les acteurs du terrain, notamment la Fédération nationale des chasseurs, afin de mieux prendre en compte les données scientifiques relatives au suivi des populations de faune sauvage. Il a souligné l'importance des connaissances produites par le réseau cynégétique pour la gestion de la biodiversité et indiqué que le groupe d'étude a adressé un courrier au Premier ministre afin de défendre la prise en compte de ces travaux dans les décisions publiques, en particulier concernant le maintien de certaines espèces sur la liste des espèces chassables. Il rappelle enfin que toute évolution de la réglementation en matière de chasse doit s'appuyer sur des données objectives et scientifiques, ainsi que sur une bonne connaissance des réalités de terrain.



Monsieur Serge JACOB, Préfet de la Haute-Saône salue la qualité du travail des salariés de la FDC 70 et l'engagement de la Fédération dans l'exercice des missions de service public, notamment la gestion des plans de chasse, l'accompagnement des territoires de chasse ainsi que la gestion et l'indemnisation des dégâts de grand gibier. Il rappelle l'importance de préserver la chasse comme une activité ancrée dans les territoires ruraux, dans le respect des règles et des équilibres naturels. À ce titre, il considère la Fédération comme un exemple de chasse responsable, engagée dans une démarche de gestion durable de la faune sauvage. Concernant les populations de sangliers, M. le Préfet souligne que l'emprise de cette espèce demeure importante sur le territoire. Face à cette situation, il estime qu'il est nécessaire d'agir avec détermination afin d'assurer une régulation efficace des populations et de limiter les conséquences sur l'agriculture. Abordant les effets du changement climatique sur la faune et les habitats, il insiste sur la nécessité de s'appuyer sur les observations et les alertes des services de l'État. Il encourage également le développement et le partage de bases de données communes afin d'améliorer la connaissance des évolutions en cours et d'adapter les actions de gestion aux nouveaux enjeux environnementaux. En conclusion, M. le Préfet remercie les chasseurs pour leur implication dans le maintien des équilibres agro-sylvo-cynégétiques et pour leur contribution à la gestion durable de la faune sauvage.



Les médaillés 2026 :

La médaille de bronze est attribuée à :

M. POINSOT Michel, ACCA MIGNAFANS
M. BOURGEOIS Jean-Pierre, ACCA RAZE

La médaille d'argent est attribuée à :

M. BONJOUR Gérard, ACCA VALLEROIS LE
BOIS

La médaille d'or est attribuée à :

M. MOUGENET Camille, ACCA AUTREY LE
VAY
M. BRASLERET Robert, ACCA BOURGUIGNON
LES CONFLANS
M. GIRARDET Hervé, ACCA CUBRY LES
SOING

POURQUOI PAS VOUS ?

Président d'une ACCA ou AICA depuis 15, 20 ou 30 ans ? Vice-Président, Trésorier ou Secrétaire d'une ACCA ou AICA depuis 20 ans sans interruption sur la même fonction ?

Vous souhaitez faire une demande de remise de médaille pour l'assemblée générale de la FDC 70 en 2027 ?

Envoyez votre demande à l'adresse suivante : fdc70@fdchasseurs70.fr avant février 2027.

Pour les présidents, la médaille d'argent (20 ans de fonction sans interruption) ne peut être attribuée qu'après avoir reçu la médaille de bronze (15 ans de fonction sans interruption), la médaille d'or (30 ans de fonction sans interruption) qu'après avoir reçu celles de bronze et d'argent.

ÉCHO DES TRIBUNAUX

La Fédération assure, conformément à ses statuts, la prévention du braconnage, la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats ainsi que l'apport d'une aide juridique aux territoires de chasse.

MIS EN CAUSE : 1 INDIVIDU

Exposé des faits :

Un individu a été mis en cause suite à la destruction d'une haie.

Infraction :

- Atteinte illicite par personne morale à la conservation d'un habitat naturel.

Suites judiciaires :

- Sur action publique : le prévenu est condamné à une amende de 4 000 € à titre de peine principale, avec suris. Il est également condamné à ses frais à la diffusion du dispositif de la décision prononcée dans les publications de presse « les Affiches de la Haute-Saône » et « L'est républicain » ainsi que la remise en état des lieux et la réparation des dommages causés à l'environnement à savoir :
 - Pour les 475 mètres de haie basse arrachés : plantation d'au moins cinq essences locales et variées pour une largeur

d'un mètre sur un linéaire total minimal de 475 mètres ou d'un linéaire total de 238 mètres pour une largeur de 2 mètres avec transmission du plan localisant les haies à replanter à la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Bourgogne Franche Comté – service biodiversité eau et patrimoine pour validation préalable des emplacements ;

- Pour le bosquet de 200 m² dessouché : replantation sur une surface de 200 m² à l'identique d'au minimum 47 plants d'essences locales et variées en prenant soin de choisir au moins deux essences différentes pour chaque strate et ce dans le délai d'un an avec une astreinte de 100 euros par jour de retard pendant six mois ;
- Sur action civile : le prévenu est condamné à payer la somme de 2 500 € au titre du préjudice écologique, 1 000 € au titre du préjudice découlant de l'atteinte à l'objet social, 1 200 € pour les frais irrépétibles et 700 € au titre des frais d'avocat.

MIS EN CAUSE : 1 INDIVIDU

Exposé des faits :

Un individu a été interpellé en action de braconnage.

Infractions :

- Chasse sur autrui.
- Prélèvement d'animaux (deux biches) sans plan de chasse.
- Chasse de nuit.
- Chasse avec engin prohibé.

Suites judiciaires :

- Sur action publique : 70 heures de travaux d'intérêt général dans les 18 mois à compter de la condamnation ou 3 mois de prison ferme, amende de 150 € et retrait du permis de chasser pendant 1 an.
- Sur action civile : le prévenu est condamné à payer à l'ACCA 1 700 € au titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi ainsi que 400 € de frais d'avocats.

Le prévenu est condamné à payer à la FDC 70 100 € au titre de dommages et intérêts pour atteinte de l'objet social ainsi que 400 € de frais d'avocats.

MIS EN CAUSE : 2 INDIVIDUS

Exposé des faits :

Deux individus ont été interpellés en action de braconnage.

Infractions :

- Absence de marquage d'un animal soumis au plan de chasse ;
- Transport de gibier mort soumis au plan de chasse non marqué et non identifié.

Suites judiciaires :

- Sur action publique (pour chacun des prévenus) :
 - 300 € d'amende pour absence de marquage d'animal soumis au plan de chasse, dont 150 € avec sursis ;
 - 300 € d'amende pour transport de gibier mort soumis au plan de chasse non marqué et non identifié, dont 150 € avec sursis ;
 - Retrait du permis de chasser pendant 1 an.
- Sur action civile : une conciliation a abouti à un constat d'accord. Chaque prévenu a été condamné à verser à la Fédération la somme de 700 € à titre de dommages et intérêts.

LES NOUVELLES RECRUES À LA FÉDÉRATION

JULIETTE MÉNÉTRIER-HACQUEMAND

Originnaire du Jura et attachée à sa région, Juliette est arrivée le 10 novembre 2025 à la Fédération et occupe désormais le poste de chargée de missions. Après l'obtention par apprentissage de son BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) à Montmorot (39) et de son Master en Ingénierie de l'Environnement et Gestion de la Biodiversité à l'Université de Montpellier (34), elle a poursuivi au sein de sa structure d'alternance à Aix-en-Provence (13) en tant qu'écologue botaniste. Elle a ainsi pu mener de nombreuses études d'impacts des aménagements sur les zones humides et autres milieux naturels, dans l'ensemble de la France. Consciente de l'importance du dialogue et du suivi à long terme dans la gestion de l'environnement, elle a choisi la Fédération afin de pouvoir mettre ses compétences au profit d'un territoire franc-comtois, en concertation avec ses acteurs. À la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône, elle œuvre dans le cadre de projets mares et milieux humides (MARECO, CESAR) et du programme d'étude et de lutte contre le ragondin PR²ADO.



CHARLOTTE RACE

Originnaire de Haute-Saône, Charlotte a rejoint nos équipes le 1^{er} juin 2026. Après plusieurs expériences en secrétariat, elle met aujourd'hui à profit son expérience et sa polyvalence au sein de la Fédération où elle remplacera Mélanie VUILLEMOT, secrétaire accueil-validation, dans le cadre de son congé maternité. Charlotte sera en charge des validations du permis de chasser, assurera le suivi des dossiers et participera aux différentes tâches de secrétariat de la Fédération. En contact direct avec les adhérents, elle assurera également l'accueil physique et téléphonique ainsi que le renseignement du public, contribuant ainsi au bon fonctionnement quotidien des services de la FDC 70.

Chasseuse depuis 10 ans, passionnée par la chasse au petit gibier et issue d'une famille de chasseurs, c'est pour elle l'occasion d'allier passion et métier. Elle saura mettre son savoir-faire et sa connaissance de la chasse au service des adhérents.




FABRICANT CLOTURES ÉLECTRIQUES
71220 CHEVAGNY-SUR-GUYE
Tél. 03 85 24 65 23
www.clotures-herbin.fr
www.clotures-electriques.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CHASSEURS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les membres de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté (FRC BFC) se sont réunis lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 22 mai 2026, au siège de la FRC, Maison de la Chasse et de la Nature de Côte-d'Or à Norges-la-Ville (21).

Tous les Administrateurs des 8 Fédérations Départementales des Chasseurs adhérentes de la région administrative et les représentants des associations régionales de chasse spécialisées étaient invités. Une soixantaine de représentants du monde cynégétique de la région était présent lors de cette assemblée. Celle-ci s'est également déroulée en la présence des représentants des institutions régionales : Vincent LAVIER (Président de la Chambre Régionale d'Agriculture), Francois-Xavier NICO (directeur territorial de l'ONF), Virginie PUCELLE (directrice régionale de l'OFB), Stéphane Woynaroski (conseiller régional) et Violaine DEMARET (Préfète de région).

En plus des obligations statutaires, le directeur général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (Nicolas MOURLON) et les présidents du bassin ont signé un accord cadre fixant les objectifs et les engagements de chacune des parties en faveur des milieux humides et de la biodiversité associée.



L'ASSUREUR DES CHASSEURS

SPÉCIALISTE DES ASSURANCES CHASSE

- Dommages aux chiens
- Accidents Corporels
- Abri de chasse
- Responsabilité Civile Organisateur de chasse (ACCA, société de chasse, chasse privée, etc...)
- Protection Juridique

Nous contacter :

Tél. 03 81 25 0110

Mail : terrassur@terrassur.fr

Souscrire en ligne :

<https://terrassur.jassuremonreseau.fr/>

TERRASSUR COURTAGE Marque du Groupe Diot Siaci. Siège social : 5 bis boulevard Jean Jaurès - BP 1915 - 45009 Orléans Cedex 1. SAS - Capital : 50 000 € - RCS ORLEANS 882 756 141 N° TVA FR43882756141
Société indirectement détenue à plus de 10% par Groupama Paris Val de Loire. Société qui effectue plus de 33% de son chiffre d'affaires annuel avec Groupama Paris Val de Loire - SIREN 382 285 260 RCS NANTERRE
N° Orias : 20003176 - www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09 - France. Réclamations : reclamation@terrassur.com Terrassur courtage - Service réclamation - 11 RUE DU PROFESSEUR TREMOLIERES 25800 VALDAHON. Si vous restez en désaccord avec la réponse apportée, la Médiation de l'Assurance peut être saisie par courrier : TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09

CONCOURS PHOTO 2026 DE LA FDC 70 : LE PUBLIC A FAIT SON CHOIX !

Après avoir lancé un appel à participation ayant permis de réunir plus de 200 clichés, la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône (FDC 70) a dévoilé les 10 photographies finalistes de son concours photo 2026 !

Celles-ci mettent à l'honneur la faune sauvage, les paysages haut-saônois ainsi que les races de chiens de chasse. Réalisés par des passionnés de nature, chasseurs ou non, ces clichés ont bénéficié de tirages professionnels en haute définition et ont été exposés au siège de la FDC 70 durant tout le mois de mai. Le public était invité à découvrir gratuitement cette exposition et à participer au vote afin de désigner le grand gagnant du concours, toutes catégories confondues. Plus de 100 votants ont ainsi été comptabilisés !

Enfin, le week-end des 6 et 7 juin 2026 a marqué la dernière étape du concours, avec la présentation finale de l'exposition photo lors de l'exposition des trophées de Haute-Saône, organisée cette année à Saint-Bresson. La remise des prix s'y est tenue. À cette occasion, Mme Dominique Hézard a eu la surprise d'être appelée par le président de la FDC 70 pour être désignée lauréate du Prix du public 2026, toutes catégories confondues, avec son cliché « Marcassins assoupis au pied d'un arbre » Elle remporte un bon d'achat de 100 €, à utiliser dans le domaine de la photographie, et repart également avec son cadre, tout comme les autres finalistes sélectionnés.

L'histoire de la photo :

Pour Dominique, la photographie est une passion dévorante. Partir en affût au crépuscule avec un seul objectif en tête : observer sans déranger. Le reste, y compris la recherche de la belle image, passe au second plan.

Cette photographie est avant tout le fruit d'un heureux hasard. En se rendant à son affût, elle aperçoit une masse au détour d'un bosquet : une compagnie de marcassins assoupis. Après quelques clichés, elle choisit de les laisser profiter du calme des lieux sans s'attarder davantage.



Cela nous rappelle que la photographie animalière est une école de patience, de respect et d'humilité.

Un grand merci à tous les participants, votants, et à tous les passionnés de nature !

Au vu du succès rencontré par cette première édition, une édition 2027 devrait voir le jour. Photographes, à vos appareils !



Marcassins assoupis au pied d'un arbre, Noidans-le-Ferroux.
Photographe : Hézard Dominique, L'œil de domie

Ensemble, célébrons nos



de Haute-Saône

les 26 et 27 juin 2027
au Parc Expo de Vesoul

Réservez dès à présent votre week-end !

De nombreux exposants seront présents,
ainsi que des animations pour les enfants.

Repas dansant le samedi soir



10 rue de Verdun • 70000 Noidans-lès-Vesoul

03 84 97 13 53 • fdc70@fdchasseurs70.fr

www.fdcchasseurs70.fr Suivez-nous sur FDC70

Ne pas jeter sur la voie publique. Mise en page MY FILIGRANE • 06 32 41 59 53 - 811 018 464 d'après une conception originale de la FDC70.



— ♥ AU PROFIT DE ♥ —



Les
P'tits
Doudous

INSCRIPTION
EN LIGNE



— ORGANISÉ PAR —



**VESOUL
MARATHON** ♥

Courir *ou* marcher pour des **PRUNES**



UN ÉVÉNEMENT
SPORTIF,
SOLIDAIRE ET
CONVIVAL !



DIMANCHE
6
SEPTEMBRE
2026

3 DISTANCES



SANS NOTION DE TEMPS
ET DE CLASSEMENT

DÉPART 10H00
POUR LES ENFANTS

DÉPART 10H30
POUR LES ADULTES

★ NOUVEAUTÉ !
★ DE NOUVELLES
ANIMATIONS
VOUS ATTENDENT !



AUTOUR DU
**LAC DE
VESOUL-VAIVRE**



Ville de
VESOUL



E(OUTER VOIR
OPTIQUE & AUDITION MUTUALISTES



GUY
HOQUEL
VESOUL

sicæ EST
l'énergie du territoire



♥ SPORT, PARTAGE, PLAISIR ET SOLIDARITÉ ! ♥



RETOUR SUR L'EXPOSITION DE TROPHÉES 2026 ET LA FÊTE DE LA NATURE À SAINT-BRESSON

Les 5 et 6 juin derniers se déroulait la 27^{ème} exposition des trophées de Haute-Saône.

Cette année, c'est l'ACCA de Saint Bresson qui a accueilli l'exposition accompagnée d'une fête de la chasse.

Concernant l'exposition, 230 trophées de cerfs, 75 trophées de brocards et 11 chamois ont été exposés. À souligner que 33 trophées de cerfs ont été homologués, dont 8 médailles d'argent et 25 médailles de bronze. Les cotations, réalisées par l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier 70, témoignent de la qualité de trophées des cerfs peuplant notre département. Malheureusement, cette année encore, les pertes hors plans de chasse sont nombreuses. Il est primordial d'aller jusqu'au bout de l'acte de chasse en faisant appel à un conducteur de chien de sang au moindre doute.

Ce fut également l'occasion pour les personnalités présentes, de remettre les médailles aux 18 lauréats du brevet grand gibier 2026 qui ont tous atteint le niveau or. Félicitations à eux !

L'ACCA de Saint Bresson a organisé, en parallèle de l'exposition, une fête de la nature agrémentée d'une vingtaine d'exposants, artisans, fauconniers, mais aussi des associations cynégétiques du département.

Deux d'entre elles, l'UNUCR et le CNB, ont pu mettre en valeur le travail accompli par les chiens à travers des démonstrations de recherche au sang sur piste artificielle et de chasse au chien d'arrêt.

Le week-end fut rythmé par les deux fanfares Haut-Saônoises : les trompes du Val de Gray et les trompes de la Comté Saônoise. Un grand merci leur est adressé pour leur superbe prestation.

La fédération remercie et félicite l'ACCA de Saint Bresson ainsi que l'ADCGG70 pour l'aide apportée à l'organisation de cet événement qui fut une réussite.

Nous remercions également les ACCA voisines qui ont répondu présentes pour le montage de l'exposition.



Nous vous donnons rendez-vous dès à présent pour la prochaine exposition qui aura lieu les 26 et 27 juin 2027, au parc des expositions à Vesoul, à l'occasion du centenaire de la fédération.



**COMPTOIR
DU MOULIN**

Vivre la Nature

SARL

Aliments Gheerbrant

35 rue de Chenebier - 70400 Frahier - 03.84.27.33.28

Ouvert du lundi au vendredi 9h/12h – 14h/18h le samedi de 9h à midi

50 rue Armand Paulmard - 70360 Scey - 03.84.68.85.85

Ouvert le lundi, mercredi, vendredi 9h/12h – 14h/18h / le mardi, jeudi de 14h à 18h

facebook

Moulin Gheerbrant / Comptoir du Moulin Frahier et Chatebier



moulin.gheerbrant@wanadoo.fr

Goudron liquide en bidon de 5 litres = **17.00€ TTC**

Croquettes Gheerbrant Fabriquées **100% en FRANCE**

(Tarif palette sur présentation du permis de chasse)

Entretien **25/10** en 20kg à la palette = **28.00€ TTC** le sac

Chien actif **28/14** en 20kg à la palette = **29.00€ TTC** le sac

Haute Energie **30/16** en 20kg à la palette = **31.00€ TTC** le sac



Autres gammes disponibles (Puppy, junior, light, etc.) Huile de saumon,

Vitamines, flocons pour rations de viande

Vêtement de chasse Prohunt / Percussion / Couteaux de chasse

Big bags de sel gemme ou au détail, bloc de sel spécial gibier

**Attractant Vitex (Crud, Scrolig, Cinglavit, etc.) sont disponibles aux magasins
de Frahier et Scey Sur Saône.**

Alimentation chien / chat / chevaux / volailles / lapin / lièvres / oiseaux / bottes / jardin / litières copeaux / pêche /
produits de nettoyage / farine boulangère ou pâtissière / sels pour salaisons



ICE SAISON 2026-2027 : LA RÉCOLTE DE PATTES CONTINUE !

Venant compléter les comptages réalisés dans le cadre des Indicateurs de Changement Écologique (voir L'Officiel de la chasse n°92 d'août 2025, p.15 : « Un réel enjeu pour la chasse : lancement des ICE sur tout le département »), la récolte de pattes de chevillards et de faons de cerf a rencontré un franc succès pour sa première année de mise en œuvre. Ce nouvel indicateur contribue à améliorer le suivi des équilibres entre les populations de gibier et les milieux forestiers.

Pour cette première année, sur les quatre zones suivies, 92 territoires ont participé au suivi du cerf et 184 à celui du chevreuil en fournissant à la Fédération leurs pattes de jeunes cervidés prélevés à la chasse.

Fort de cette première année encourageante, et parce que ce suivi nécessite plusieurs années de données afin d'observer l'évolution de la taille des jeunes animaux et sa relation avec les conditions du milieu, la Fédération reconduit l'opération de récolte des pattes auprès des territoires concernés pour la saison 2026-2027.

Comment sont utilisées les pattes récoltées dans le cadre des ICE ?

Une fois récupérées, les pattes sont congelées à la Fédération avant d'être mesurées par les techniciens. Les longueurs obtenues sont ensuite corrigées grâce à des modèles statistiques tenant compte de la date de prélèvement de l'animal, afin de neutraliser l'effet de sa croissance au cours de la saison. Cette méthode permet de comparer les animaux sur une base équivalente quelle que soit la date de leur prélèvement.

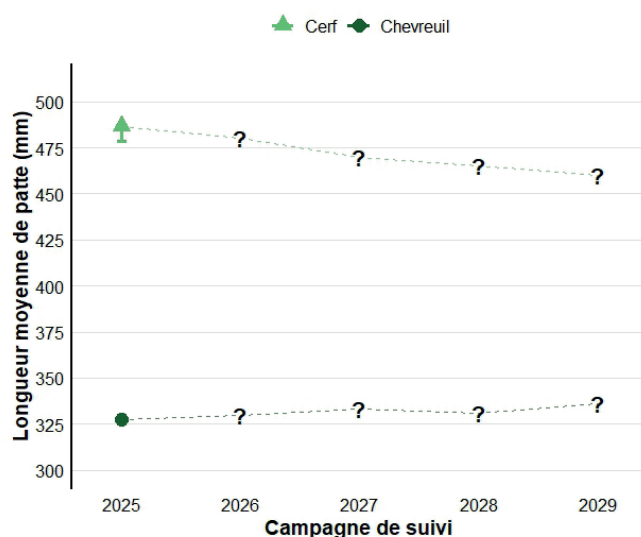


Un suivi nécessitant plusieurs années pour mettre en évidence les tendances d'évolution

Une fois la base de données complétée, les longueurs moyennes des pattes sont calculées pour chaque espèce et chaque secteur de suivi. Les résultats sont ensuite représentés sous forme de graphiques.

Ainsi, la récolte des pattes se poursuit donc pour cette nouvelle saison de chasse. Comme l'an passé, sont concernés les territoires situés dans les zones Cerf Nord, Cerf Sud, Villersexel et dans la zone « chamois » habituelle, disposant d'un plan de chasse d'au moins deux chevreuils.

Dès l'ouverture générale de la chasse et l'ouverture de l'espèce cerf, la FDC recueillera les pattes congelées ou prélevées récemment afin de les stocker puis de les mesurer pour analyse.



Les mesures collectées à partir de 2025 constituent le point de départ d'un suivi pluriannuel, comme illustré sur le graphique. L'interprétation reposera sur l'évolution des valeurs observées au cours des prochaines campagnes. Les courbes fictives en pointillés, ponctuées de points d'interrogation, représentent les trajectoires possibles qui seront révélées au fil des années de suivi.



La mesure de la longueur des pattes n'est toutefois qu'un des volets du dispositif ICE. D'autres indicateurs sont également suivis afin d'obtenir une vision globale de l'état des populations et de leur interaction avec le milieu.

Parallèlement à la récolte des pattes mise en place la saison dernière et aux comptages de cerfs réalisés sur le département depuis plusieurs années, la Fédération a également engagé le suivi de la pression exercée par les cervidés sur la flore. À ce titre, 1 000 placettes ont été inventoriées avec les partenaires forestiers publics et privés du département. Après une première année encourageante, et grâce à la mobilisation des territoires, la poursuite de la collecte des pattes et des autres suivis ICE permettra de construire progressivement des indicateurs robustes au service d'une gestion durable et concertée des équilibres forêt-gibier en Haute-Saône.

Dans les zones Cerf Nord, Cerf Sud et Villersexel, deux sessions de collecte seront organisées : une fin novembre et une fin février-début mars. Les dates et lieux de collecte seront communiqués aux territoires concernés dans les prochaines semaines. En parallèle des permanences de récolte, les territoires participant à l'étude peuvent déposer les pattes directement à la Fédération, durant les horaires d'ouvertures.

Armurerie

GUNNER COMTOIS

7 rue de Paris
03.65.67.22.95

70100 GRAY

JOURNÉE PORTES OUVERTES SAMEDI 12/09/26

AVEC SOIRÉE THERMIQUE NOCPix®
sur inscription contact@armureriegunnercomtois.fr
(places limitées)

LUNDI sur rendez-vous
MARDI, JEUDI et SAMEDI de 9h à 12h et de 14h à 18h
VENDREDI de 9h à 12h et de 14 à 19h
Fermé le MERCREDI et le DIMANCHE

NocPix®
Trabaldo®
Diotto®

Les nouvelles pépites
de cette 3ème saison !

Retrouvez nous
sur internet: www.armureriegunnercomtois.fr
sur Facebook et Instagram: Armurerie Gunner Comtois

LE MÉMO DU CHASSEUR



Rappel des obligations réglementaires

Est obligatoire :

Le port d'un **vêtement fluorescent orange visible en battue au grand gibier** et au renard ou lors d'une chasse à poste fixe dans l'attente d'un grand gibier ou d'un renard en provenance d'une chasse voisine, est obligatoire pour l'ensemble des chasseurs de Haute-Saône (traqueurs, accompagnateurs, postés). Il est de type gilet ou veste, car les brassards, casquettes, bandeaux ou chapeaux ne sont pas suffisamment visibles

Le port d'un **vêtement fluorescent orange visible en action de chasse mobile et collective au petit gibier**. Cette disposition n'est pas obligatoire, mais toutefois recommandée, pour la chasse du gibier d'eau. Il est de type gilet ou veste, car les brassards, casquettes, bandeaux ou chapeaux ne sont pas suffisamment visibles.



Tout organisateur d'une action collective de chasse à tir au grand gibier appose des **panneaux de signalisation temporaire** sur l'accotement ou à proximité immédiate des voies publiques pour signaler les entrées principales de la zone de chasse. Le jour même de l'action de chasse, l'apposition des panneaux doit être réalisée avant son commencement effectif et le retrait des panneaux doit être effectué une fois l'action de chasse terminée.

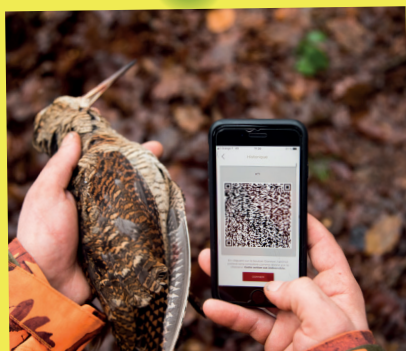
Les modalités et prescriptions concernant la tenue du cahier de battue s'appliquent également aux chasseurs postés qui se trouvent en attente collective de gibiers provenant de chasses voisines.



Lorsque la **récupération des chiens** doit s'opérer sur un territoire où une action de chasse est en cours, il est obligatoire de prévenir, par tous moyens, le responsable de ladite action de chasse afin de garantir la sécurité des intervenants.

Rappel, est interdit

- Le port d'une arme à feu chargée, ou d'un arc de chasse avec une flèche encochée, sur les routes et leurs emprises (c'est-à-dire l'accotement, le fossé et les talus), voies et chemins goudronnés autorisés à la circulation publique, ainsi que sur les voies ferrées ou dans les emprises ou enclos dépendant des chemins de fer.
- L'utilisation de la grenaille de plomb (ou autres matériaux de substitution) pour le tir du petit gibier lors d'actions collectives de chasse au grand gibier.



Ne jetez pas les ailes : rapportez-les ! Un geste simple pour défendre la chasse de demain

CHASS'ADAPT ET COLLECTE D'AILES



Vous êtes chasseur de gibier à plume (canards, bécasse, bécassines, caille, grives...) et souhaitez nous aider à améliorer les connaissances sur les populations d'oiseaux ?

Nous vous invitons à renseigner vos prélèvements sur l'application Chass'Adapt et à nous retourner une aile de chaque oiseau prélevé. Des enveloppes prévues à cet effet sont disponibles à la Fédération. Vous êtes loin de la Fédération ? Prenez vos ailes en photo directement dans l'application.

Contact et renseignement :

- FERNANDEZ Yannick : y.fernandez@fdchasseurs70.fr
- VILLE Jean-Marie : jm.ville@fdchasseurs70.fr

Nid de frelon asiatique

Vous avez repéré un nid ? Rendez-vous sur « **lefrelon.com** » pour le signaler. Ce geste permet de suivre au plus près l'expansion de l'espèce et de contribuer à la lutte contre sa propagation.

Attention aux arnaques ! Lors de la destruction d'un nid, certaines entreprises pratiquent des tarifs exorbitants. Retrouvez la liste des entreprises de désinsectisation signataires de la Charte des Bonnes Pratiques sur le site « **FREDON Bourgogne-Franche-Comté** ».





FAONS, COURLIS, VANNEAUX : UN PRINTEMPS SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Le printemps est une période cruciale pour la faune sauvage. Alors que la période de reproduction bat son plein pour de nombreuses espèces, les jeunes animaux demeurent particulièrement vulnérables. Afin de limiter les risques de mortalité, la Fédération mène chaque année plusieurs actions en partenariat avec les acteurs du monde agricole et les gestionnaires

des milieux naturels. Trois espèces font l'objet d'une attention particulière : le Courlis cendré et le Vanneau huppé, deux oiseaux nichant au sol dans les plaines agricoles et particulièrement sensibles à la prédation, ainsi que les faons de chevreuil, très vulnérables lors des travaux agricoles de printemps.

Laurent Poisot, agriculteur à Authoison, témoigne au sujet des interventions de sauvetage de faons :

« Depuis plusieurs années, nous faisons appel à la FDC 70 pour qu'elle vienne survoler nos parcelles de foin avant le passage des faucheuses. Cela nous permet d'être beaucoup plus sereins lors des fauches, même si le risque zéro n'existe pas (foins versés, faons revenus dans la parcelle si le délai entre le passage du drone et la fauche est trop important). Tuer ou blesser des animaux pendant les travaux de fauche n'est jamais quelque chose de plaisant.

Le plus compliqué est de connaître suffisamment tôt la date de fauche afin de pouvoir organiser l'intervention du drone, dont l'efficacité est optimale lors des survols réalisés tôt le matin. Cette organisation n'est possible que grâce à la présence de bénévoles des ACCA, disponibles dès le lever du jour pour accompagner les opérations. Pour nous, agriculteurs, il est souvent difficile d'être présents à ce moment-là sur les parcelles, car nous devons assurer en parallèle la traite et les soins quotidiens aux animaux. L'implication des chasseurs constitue donc une aide précieuse pour permettre la réussite de ces opérations de sauvetage. »

À Membrey, c'est sur l'une des parcelles d'Hervé Faivre, agriculteur, qu'un couple de courlis a installé son nid ce printemps, il nous livre son témoignage :

« Au mois de mars, le chant des courlis annonce l'arrivée du printemps dans la vallée de la Saône. Cette année, c'est dans l'une de mes parcelles que les équipes de l'EPTB Saône & Doubs et de la FDC 70 ont trouvé un couple de courlis.

Afin de protéger le nid des prédateurs, une clôture électrique a été installée entre fin avril et fin mai. Cette parcelle étant en retard de fauche au 15 juin, cela n'a pas été contraignant pour les travaux agricoles. Le jour de la fauche, j'ai pris quelques précautions supplémentaires en commençant depuis le centre de la parcelle et en roulant à vitesse réduite afin de limiter les risques pour les poussins.

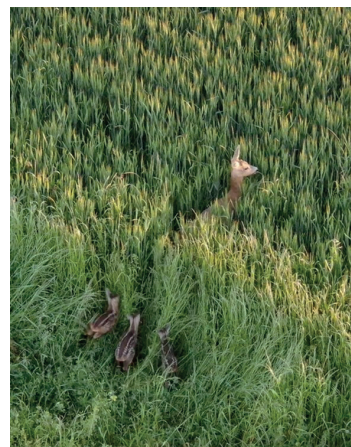
On entend souvent dire qu'agriculture et biodiversité sont incompatibles. Pourtant, avec quelques adaptations, il est possible d'exercer notre métier d'agriculteur tout en préservant une espèce emblématique comme le Courlis cendré. »

Chiffres clés :

Plus de **1000 ha** prospectés
47 sorties réalisées :
3 nids de Courlis trouvés et protégés ayant permis l'éclosion de 11 poussins
4 nids de Vanneaux trouvés et protégés ayant permis l'envol d'au moins 3 jeunes
37 faons sortis avant les fauches

Période d'intervention à l'aide du drone

	Mars	Avril	Mai	Juin
Faons				
Courlis/ vanneaux				



Triplés de faons à Cugney

SUIVI DE L'AVIFAUNE PAR LA FDC70

Baguage des bécassines – saison 2025-26



CHIFFRES CLÉS

Nombre de bécassines capturées
sur la saison 2025-2026 : **566**

Bécassine des marais :
378 captures dont **53** recaptures
et **8** de l'hiver précédent

Âge-ratio : **62.7 %** de jeunes de l'année

Bécassine sourde :
188 captures dont **40** recaptures
et **9** de l'hiver précédent

Âge-ratio : **80.2 %** de jeunes de l'année

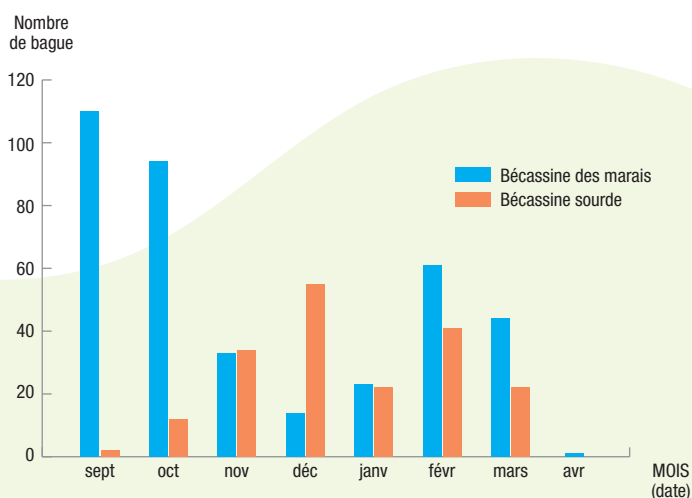
Pour la deuxième saison consécutive, la FDC 70 s'est investie dans le baguage des Bécassines des marais et sourdes. Les captures ont eu lieu tout au long de la période de migration et d'hivernage des deux espèces de septembre à avril. La Bécassine des marais représente la majorité des captures en particulier durant les périodes de migration postnuptiale et prénuptiale de septembre-octobre et février-mars. Pour la Bécassine sourde, les captures ont eu lieu principalement durant la période d'hivernage de décembre à février. Plusieurs bécassines baguées durant l'hiver 2024-2025 ont également été recapturées cette saison témoignant de la fidélité de

ces oiseaux à leur site d'hivernage. Ces informations sont également cruciales pour évaluer le taux de survie interannuel des bécassines. Associé au calcul de l'âge-ratio (proportion de jeunes parmi les individus capturés), ces données permettent de donner une tendance de la dynamique de population. En effet, le taux de survie et l'âge-ratio donnent des indications, chaque année, sur l'importance de la mortalité et la qualité de la reproduction qui sont les principaux paramètres à l'origine des fluctuations d'abondance des espèces d'une saison à l'autre.

Espèce	Date et lieu de baguage	Date et lieu de reprise	Temps de port de bague	Distance
Bécassine des marais	10/09/2025 à Vesoul, Haute-Saône	14/02/2026 à Tarragone, Espagne	157 jours	882 km
Bécassine des marais	16/09/2025 à Pusey, Haute-Saône	23/11/2025 à Saint-Dizant-du-Gua, Charente-Maritime	68 jours	581 km
Bécassine sourde	13/11/2025 à Pusey, Haute-Saône	04/12/2025 à Colombier Haute-Saône	21 jours	10 km



Carte reprise des bécassines.



Bilan de capture de bécassines par mois. Saison 2025/2026.



BAGUAGE CAILLE DES BLÉS

La Caille des Blés présentée dans le dernier officiel de la chasse, est une espèce petite et discrète, et pourtant bien présente dans nos plaines et dans nos régions. C'est le seul gallinacé migrateur en Europe. Son chant, bien particulier « paye-tes-dettes », est très reconnaissable tant à l'aube qu'au crépuscule. La caille arrive au printemps pour nicher dans nos champs et plaines avant de repartir hiverner en Afrique.

La fauche tardive, permet un meilleur taux de réussites des couvées tout comme la préservation des chaumes de blés. Effectivement, les canicules de cet été ont impacté la végétation dans les milieux cultivés et indirectement la Caille des blés, sachant que lorsque l'espèce n'a plus de parcelles favorables à sa disposition, elle quitte les lieux.

Par rapport aux données européennes en sa possession et dans le cadre de la Directive Oiseaux, l'Union Européenne considère que la caille des blés est en mauvais état de conservation. Dans ce contexte, et pour défendre l'intérêt de l'espèce mais aussi la chasse de celle-ci, les données recueillies en France sont et seront particulièrement utiles. Pour ce faire, au cours du printemps 2025, Yannick FERNANDEZ (Technicien petit gibier) a suivi un stage de qualification pour devenir bagueur spécialisé sur la caille des blés. Ainsi notre technicien suit l'espèce dans le cadre d'un protocole défini par le réseau national porté aujourd'hui par les Fédérations en collaboration avec l'OFB. Prochainement, une station de baguage sera définie afin de suivre l'espèce pendant sa nidification et obtenir des données comparables d'une année sur l'autre. Chaque année le baguage bat son plein de la mi-avril à la mi-juillet. La fin de ce suivi est conditionnée par le début des moissons.



CHIFFRES CLÉS

Capture du premier jeune de l'année : 19 mai 2026

22 captures en 2026

32 captures en 2025

LANCEMENT DU PROTOCOLE STOC CAPTURE SUR LE SITE DE CHAMPFLEUREY À NOROY-LE-BOURG



Coordonné au niveau national par le CRBPO (Centre de Recherche sur la Biologie des Population d'Oiseaux), le protocole STOC Capture (Suivi Temporel des Oiseaux Communs par capture-recapture) vise à étudier les mécanismes à l'origine des fluctuations d'abondance des passereaux communs en France. Ce protocole consiste à réaliser trois sessions de capture durant la période de reproduction des oiseaux tout en conservant un effort de capture constant (nombre et emplacement des filets inchangés). Répété de manière identique d'une année à l'autre, c'est le suivi par capture-recapture le plus standardisé au niveau européen. Le principal objectif de ce protocole est d'étudier sur le long terme le fonctionnement démographique des populations de passereaux communs (fluctuations interannuelles, déclin, accroissement ou stabilité) à partir d'informations telles que la survie, la productivité en jeune, le recrutement, l'émigration et encore d'autres processus ayant une incidence sur la démographie des espèces.

CHIFFRES CLÉS

Nombre d'espèce : **20**

Nombre de captures : **246**

Ce protocole a donc été lancé ce printemps sur le site de Champfleurey à Noroy-le-Bourg, et plus précisément sur une pelouse sèche dont la FDC 70 est propriétaire et gestionnaire depuis plusieurs années. À l'échelle du site, ce protocole permettra d'établir un état des lieux des espèces nicheuses et de leur abondance au sein du site mais également de suivre l'évolution du cortège d'espèces présentes au cours des années (déclin ou augmentation, apparition voire disparition). Les données collectées permettront notamment d'adapter les mesures de gestion en faveur des espèces emblématiques du site comme la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ou le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*).



Pie grièche écorcheur.



RAGONDINS : LE PROJET PR²ADO* PASSE À L'ACTION

*Programme Ripisylve Ragondin Doubs Ognon

Nous vous le présentons il y a un an : le projet PR²ADO a pour objectif de proposer une stratégie innovante de gestion de l'espèce, combinant régulation (destruction à tir et piégeage) et aménagement des habitats grâce au génie végétal. Cette idée de lutte contre le ragondin part de l'hypothèse qu'une ripisylve (végétation des berges) dense et boisée limiterait l'installation de ces animaux, et au contraire une ripisylve herbacée et non arborée la favoriserait.

Le projet PR²ADO, mené de 2025 à 2028 en partenariat avec FREDON BFC et la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs vise deux objectifs majeurs :

- **Réguler** les populations de ragondins à court terme sur les zones concernées (Doubs et Ognon),
- **Réduire la pression** des ragondins sur le milieu et limiter leur expansion par un travail sur les habitats (plantations de ripisylves).

Point d'avancement

Relevés sur le terrain

Plus de 700 transects en bord de fossés et cours d'eau ont été prospectés par FREDON BFC, et les FDC 25 et 70. Ces prospections ont permis de relever la typologie des ripisylves et les indices de présence de ragondin. Les données collectées seront exploitées afin d'étudier le lien entre type de végétation en berge et degré d'invasion de l'espèce.

Etudes socio-économiques

- **Perception du ragondin** : plus de 1000 réponses au questionnaire que nous vous avons partagé : merci pour votre participation ! Les résultats sont en cours d'analyse.
- **Impacts économiques** : des relevés de terrain sont en cours pour évaluer le coût des dégâts causés par le ragondin sur les infrastructures, les cultures et les habitats naturels.

Lancement des opérations de piégeage

Les opérations de piégeage sont en cours de déploiement. Les associations de piégeurs et les chasseurs volontaires seront

Originaires d'Amérique du Sud, le **ragondin (Myocastor coypus)** est aujourd'hui présent dans la quasi-totalité des zones humides françaises. Les importants dégâts écologiques (berges, habitats d'autres espèces) et économiques (cultures, infrastructures) qu'il provoque et les risques sanitaires qu'il induit (Leptospirose) ont conduit à sa classification parmi les **ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts)**.



mobilisés pour la mise en œuvre de la régulation, élément clé de la réussite du projet !

Des prêts de cages-pièges sont prévus afin de faciliter la mise en œuvre de cette action. Si vous souhaitez participer, vous pouvez contacter la FDC 70 via le coupon ci-dessous, ou par mail / téléphone.

Contact : Juliette Ménétrier-Hacquemand
j.menetrier-hacquemand@fdchasseurs70.fr
03 84 97 13 50



Manifestation d'intérêt à participer aux opérations de régulation dans le cadre du projet PR²ADO

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____ N° DE TÉLÉPHONE : _____

_____ E-MAIL (facultatif) _____

☐ Piégeur

☐ Chasseur non-piégeur

Coupon à retourner à la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône, 10 rue de Verdun 70000 NOIDANS LES VESOU

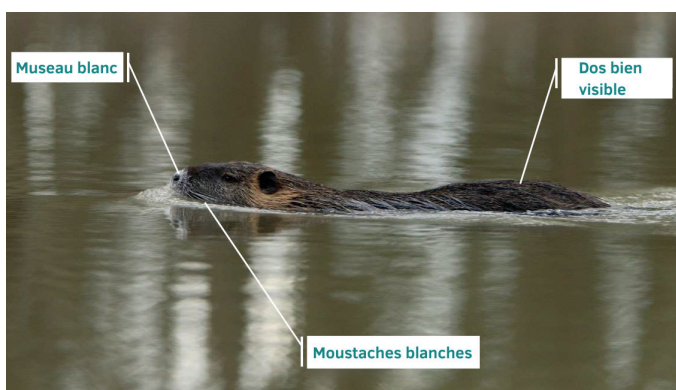
Signature : _____



RAPPEL : CASTOR OU RAGONDIN ? COMMENT BIEN LES DIFFÉRENCIER

Le Castor d'Europe et le Ragondin sont deux espèces de rongeurs qui peuplent nos rivières et qui présentent des similitudes morphologiques. Mais le Castor d'Europe est un

Le ragondin :

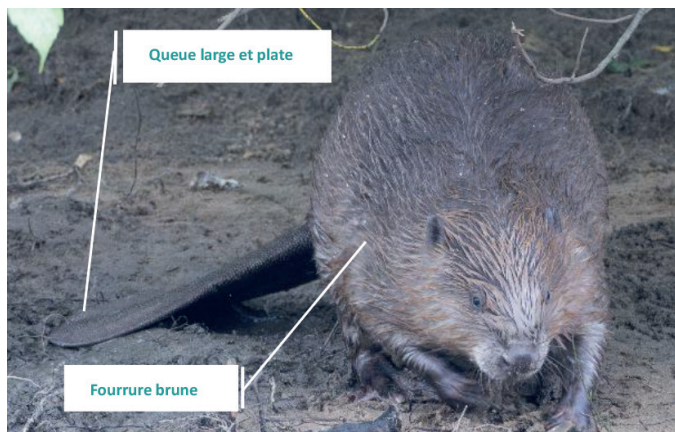
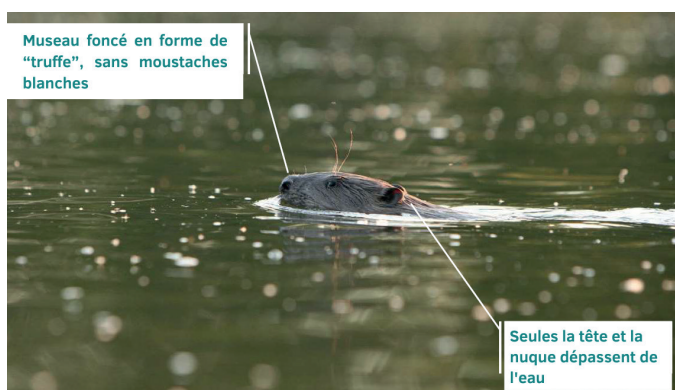


En fonction de la situation (luminosité, distance...) il est nécessaire de prendre en compte plusieurs critères pour identifier avec certitude l'espèce.

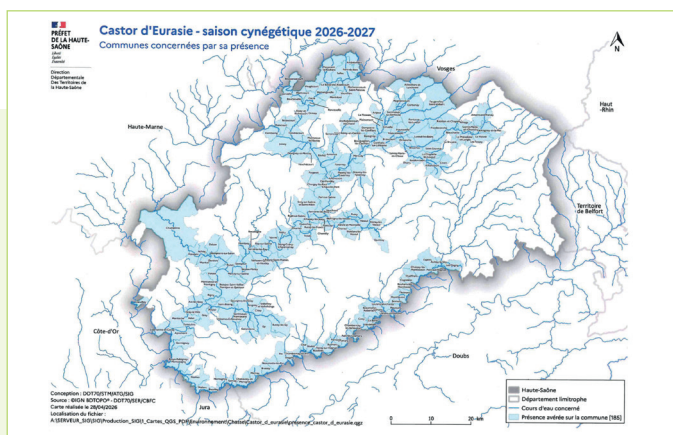
La destruction à tir du Ragondin demande une connaissance parfaite des deux espèces et une extrême vigilance. Le tir d'un Castor d'Europe (espèce protégée) même involontaire constitue un délit punissable de 3 ans d'emprisonnement et de 150.000€ d'amende.

mammifère protégé tandis que le Ragondin peut être détruit. À ce titre, il est impératif de savoir les reconnaître et d'être certain de l'identification de l'individu avant toute destruction.

Le castor :



Sur les communes où le castor est présent, l'utilisation de pièges destinés à tuer l'animal est interdite au sein des cours d'eau et bras morts, marais, canaux, plans d'eau et étangs jusqu'à une distance de 200 mètres de la rive.



CESAR : À LA RECONQUÊTE DE LA TRAME TURQUOISE !



CÉsar (Continuités Écologiques, ripiSylves, hAies, maRes).

Ce projet, en partie financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, concerne les sous-bassins versants de la Morthe, de la Romaine et des Petits Affluents de la Saône. Haies, ripisylves et mares constituent des enjeux environnementaux prioritaires, puisqu'ils composent la trame turquoise : milieux d'interface entre milieux aquatiques et terrestres, et indispensables pour de nombreuses espèces.

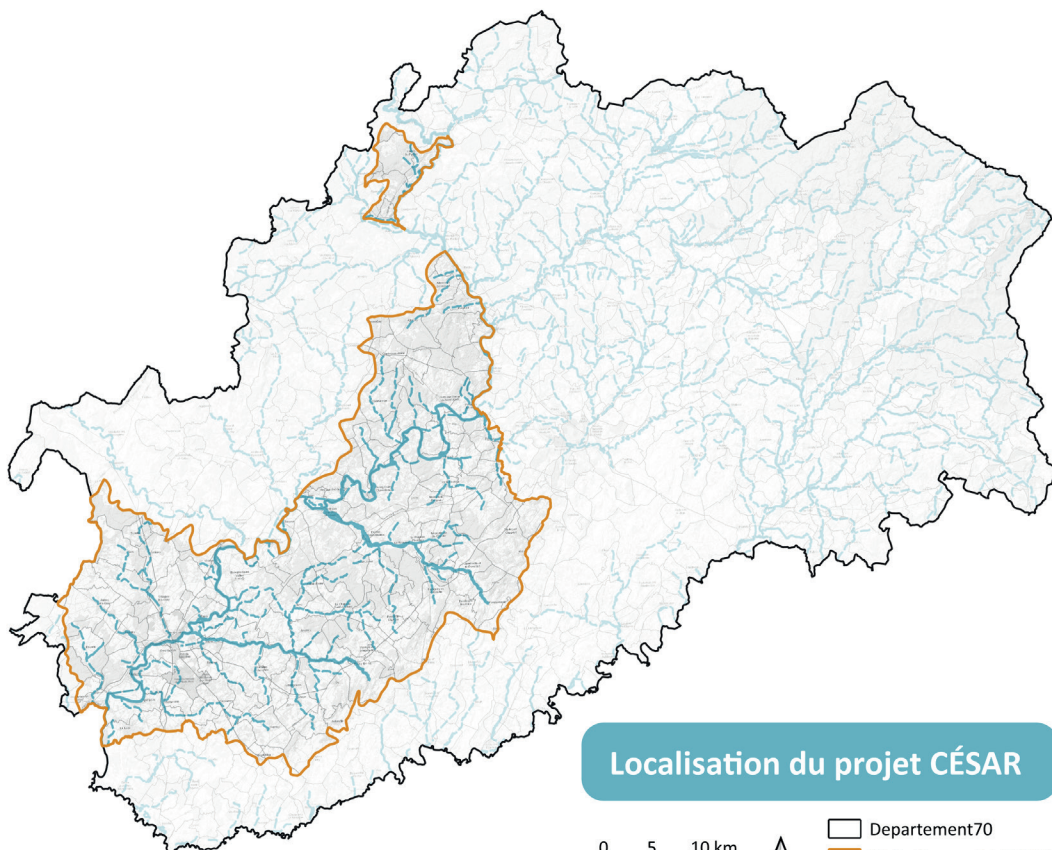
La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Saône, en partenariat avec le Comité de Rivières Morthe-Romaine et Petits Affluents de la Saône (CR MRPAS), et la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône a engagé le projet

Dès maintenant et jusqu'en 2029, le projet CÉsar doit permettre, sur le secteur Morthe-Romaine et PAS :

- de planter 5 km de haies ;
- d'implanter 3 km de ripisylves, de mettre en défens 1 km de cours d'eau (permettant le maintien de la végétalisation naturelle ou implantée) et d'installer 10 abreuvoirs
- de restaurer ou créer 30 mares

Agriculteurs, municipalités, chasseurs et particuliers du territoire sont éligibles, avec un financement à 100 % (haies, mares, ripisylves, abreuvoirs), dès lors que le projet répond aux enjeux de la trame turquoise.

Si vous êtes intéressé, **contactez-nous** :
j.menetrier-hacquemand@fdchasseurs70.fr
03 84 97 13 50



Localisation du projet CÉsar

0 5 10 km



- Département 70
- Périmètre projet CÉsar
- Communes
- Cours d'eau



MARECO : RESTAURER LES MARES EN RÉSEAUX

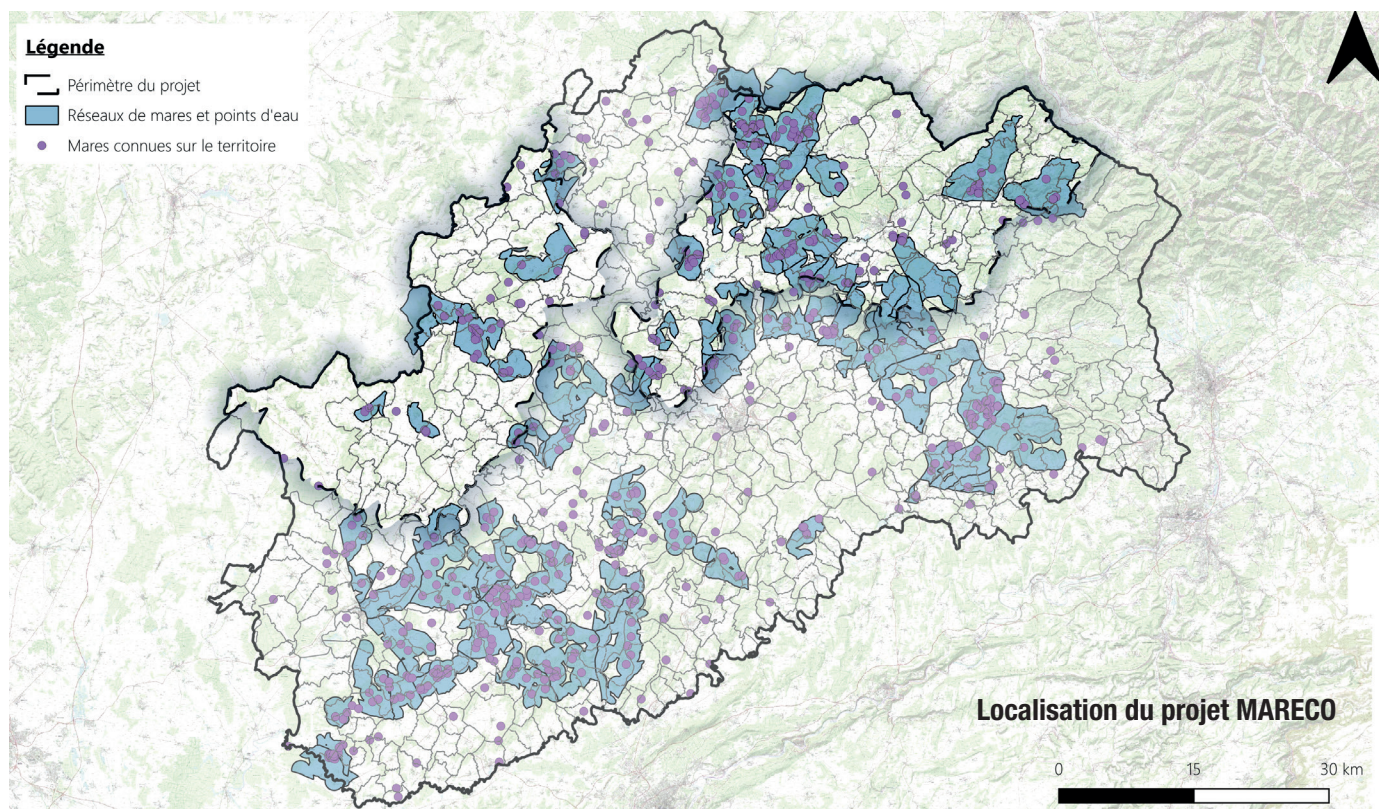
Le 8 juin après-midi, les Fédérations des chasseurs ont lancé leur projet MAREs RÉseaux et COnnectivités !

Les Fédérations des Chasseurs de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, de la Saône-et-Loire et du Territoire-de-Belfort, sous la coordination de la Fédération Régionale des Chasseurs ont initié un projet d'ampleur sur les mares, sur la période 2026-2029.

Le projet MARECO vise à améliorer le fonctionnement écologique de réseaux de mares en faveur de la biodiversité, via la restauration ou la création de 140 mares en réseaux. En Haute-Saône, l'objectif est de 30 mares restaurées (ou créées) d'ici 2029, sur le Bassin versant des Six Rivières, et le Bassin versant de la Lanterne.



Visite d'une mare restaurée à Anchenoncourt-et-Chazel



Les réseaux de mares correspondent à un ensemble d'au moins 5 mares et plans d'eaux situés à distance raisonnable les uns des autres, afin de permettre la circulation d'amphibiens entre chacun.

Le projet doit permettre de maintenir, restaurer ou enrichir ces réseaux de mares, au travers d'actions concrètes de restauration comme :

- Le curage, permettant d'évacuer la matière organique accumulée et de libérer la lame d'eau

- Le bucheronnage et l'arrachage de végétation, afin de ralentir le comblement de la mare
- Le reprofilage des berges, permettant une meilleure circulation des espèces entre l'espace aquatique et terrestre

Commune ou particulier, vous êtes intéressé ?
Contactez-nous : j.menetrier-hacquemand@fdchasseurs70.fr – 03 84 97 13 50

AU CŒUR DES ACTIONS DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Depuis plus de 20 ans, la FDC 70 s'investit dans l'éducation à la nature auprès des établissements scolaires ainsi que du grand public. Aujourd'hui plus que jamais, la sensibilisation à l'environnement est essentielle. Reconnecter les jeunes, mais aussi l'ensemble des citoyens, à la faune et aux milieux naturels, c'est leur donner les clés pour mieux comprendre, respecter et préserver le vivant.

Quelques exemples d'interventions menées par la FDC 70 en 2026 !

Indices de présence et empreintes

Les enfants découvrent les traces et indices laissés par les animaux et apprennent à reconnaître une dizaine d'empreintes grâce à des jeux d'observation. En fin d'atelier, chacun repart avec un moulage d'empreinte réalisé en argile.



Périscolaire d'Echenans-sous-Mont-Vaudois – Février 2026



Périscolaire de Lure – Mai 2026

Les oiseaux de nos régions

Les enfants découvrent six oiseaux locaux via l'écoute de leur chant et l'observation de leur morphologie, bien différente de celle des mammifères (plumes, oviparité). Ils ont ensuite découvert les liens existants entre alimentation et habitat, pour finir avec une initiation à l'utilisation de jumelles.



Ecole maternelle de Plancher-Bas – Mars 2026



Ecole maternelle et primaire de Montbozon – Juin 2026

A la découverte de la mare

Quel que soit leur niveau, les élèves ont découvert le fonctionnement d'une mare et les espèces qui y vivent. Guidés par le héron, la grenouille et le moustique, les plus jeunes ont abordé les notions de cycle de vie et de chaîne alimentaire. Les collégiens sont allés plus loin dans l'apprentissage avec la notion de comblement des mares et les travaux de restauration envisageables.



Ecole maternelle de Plancher-Bas – Mai 2026



Collège de Faucogney-et-la-Mer – Juin 2026

Sensibilisation du grand public

La FDC 70 participe également à plusieurs manifestations ouvertes à tous afin de sensibiliser le plus grand nombre à la biodiversité et à la gestion des milieux naturels.



Balade autour de la biodiversité des haies bocagères avec la Communauté de Commune du Pays de Lure – Mai 2026



Stand de la FDC 70 à la Journée Nature organisée par l'association Arbecy Loisirs – Juin 2026

Premier bilan 2026 : « une vingtaine d'interventions et presque 300 élèves sensibilisés ».

La FDC 70 peut intervenir directement dans les écoles, en classe comme en extérieur, ou proposer du matériel pédagogique en prêt pour les enseignants ou les acteurs locaux du monde de la chasse.

Vous avez une école dans votre village ? Des enseignants sensibles aux questions environnementales et en recherche d'intervenants ? N'hésitez pas à nous contacter !

LA CHASSE ACCOMPAGNÉE : UN VÉRITABLE TREMPLIN VERS LE PERMIS DE CHASSER

La chasse accompagnée poursuit son développement en Haute-Saône et confirme, année après année, tout son intérêt pour les futurs chasseurs. Cette année, les quatre sessions de formation affichent complet, avec dix candidats par session, soit quarante participants prêts à découvrir la chasse dans les meilleures conditions avec un cadre sécurisé et pédagogique.

Accessible dès l'âge de 15 ans, la chasse accompagnée s'adresse également aux adultes qui souhaitent découvrir l'univers cynégétique et se familiariser avec la pratique avant de passer le permis de chasser. Elle constitue une excellente porte d'entrée pour découvrir progressivement le monde cynégétique, sans pression, tout en étant encadré par un chasseur expérimenté.

Après une formation initiale dispensée par la Fédération, le candidat peut chasser pendant une année complète sous la responsabilité de son accompagnateur. Cette période de tutorat est une véritable richesse. Elle permet d'acquérir les réflexes indispensables en matière de sécurité, de mieux connaître la faune sauvage, les territoires, la réglementation et l'éthique de la chasse. Une année d'accompagnement représente un temps précieux pour apprendre, observer et progresser avant de franchir le cap du permis. Au-delà de l'apprentissage technique, la chasse accompagnée favorise également la transmission des savoirs, des valeurs et de la passion qui animent les chasseurs. Elle crée des moments d'échange entre générations et permet à chacun d'évoluer à son rythme, dans un climat de confiance.



La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Saône se réjouit de cet engouement et remercie l'ensemble des accompagnateurs qui consacrent du temps à former les chasseurs de demain. Grâce à leur engagement, la chasse accompagnée reste l'une des meilleures voies pour découvrir la chasse en douceur et préparer sereinement l'obtention du permis.

Permis de chasser : osez franchir le pas !

Le permis de chasser demeure la porte d'entrée indispensable pour pratiquer notre passion en toute sécurité et dans le respect de la réglementation. Si le nombre de candidats est en légère baisse depuis deux à trois ans, les résultats restent très encourageants. En Haute-Saône, le taux de réussite se situe entre 75 et 80 %, preuve que la préparation dispensée par la Fédération permet d'aborder l'examen avec confiance. Au-delà de l'obtention d'un permis, cette formation permet d'acquérir les connaissances essentielles sur la sécurité, la faune sauvage, la réglementation et les bonnes pratiques cynégétiques. Chaque nouveau chasseur contribue également à faire vivre les territoires, à perpétuer les traditions et à participer activement à la gestion de la biodiversité.

Vous hésitez encore ? Rejoignez-nous et venez passer votre permis de chasser en Haute-Saône !

RETOUR SUR LA FORMATION « PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE LA CHASSE », UN VRAI SUCCÈS !



Le 23 mai 2026, s'est tenue à Noroy-le-Bourg au site du permis de chasser la formation « **Perfectionnement et pratique de chasse** ». Cette formation a eu pour but de remplacer la formation « tir d'été ». A cette occasion 17 personnes étaient présentes au rendez-vous, tant novices qu'aguerries.

Pour ce faire, la formation s'est déroulée en 4 ateliers :

- Le premier atelier, étant de la **théorie**, nous y retrouvions la réglementation, les différents modes de chasse, mais aussi de la sensibilisation au danger d'une arme. Ce fut un moment d'échange, où les formateurs ont pu répondre à toutes les questions des candidats.

Ensuite, trois ateliers pratiques ont été proposés :

- Un premier atelier de **simulation de chasse au petit gibier**, avec plusieurs plateaux qui partaient dans différentes directions. Cet atelier a été encadré par Mr BRIOT Sébastien administrateur à la FDC 70.
- Un deuxième atelier concernait le **tir à l'affût** sur canne de pirsch avec un tir à 25 mètres et à 50 mètres encadré par M. STROBEL Éric, formateur de l'ADCGG70.
- Un troisième atelier pour le **tir en battue** sur sanglier courant, sur mirador ou non.

C'était la première fois que cette formation était proposée au sein de la Fédération et nous pouvons dire que ce fut un succès ! Les avis des participants ont été unanimes.

Vous pouvez d'ores et déjà appeler la FDC au 03.84.97.13.58, pour vous inscrire à la prochaine formation de 2027 (places limitées) !

Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes ainsi que les encadrants pour leurs partages de connaissances et d'expériences.



RETOUR SUR LA FORMATION « PIÉGEURS AGRÉÉS »

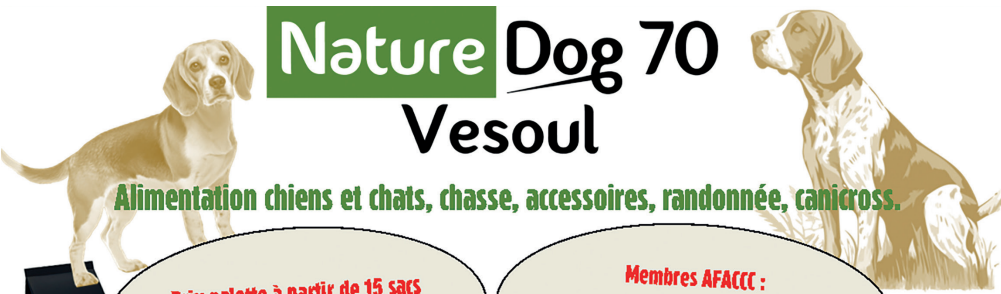
La formation piégeage dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône est proposée aux chasseurs et non-chasseurs. A savoir qu'il n'est pas obligatoire d'être titulaire d'un permis de chasser pour piéger. Cependant, il est obligatoire de l'avoir pour mettre à mort un animal par arme à feu.

Cette formation est composée de deux journées (samedi) obligatoires. La première journée est consacrée à la théorie et notamment à la réglementation. La deuxième journée est consacrée à la pratique sur le sentier de piégeage, afin de mettre en pratique ce qui a été vu précédemment. Cette mise

en pratique est essentielle afin de connaître les différentes techniques de piégeage.

Nous réalisons deux sessions par an pour une vingtaine de candidats. En 2026, la première session s'est déroulée en mars et la deuxième début juillet.

Les prochaines formations seront dispensées en 2027, mais vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à la Fédération au 03.84.97.13.53 ou par mail à l'adresse suivante : servicetechnique@fdchasseurs70.fr



Nature Dog 70 Vesoul

Alimentation chiens et chats, chasse, accessoires, randonnée, canicross.

Prix palette à partir de 15 sacs
(possibilité palette panachée)

Membres AFACCC :
prix palette à partir du 1er sac
-10% sur les gilets de protection



19 bis rue Henri Poincaré, 70000 VESOUL



Téléphone : 03 84 92 11 32

Facebook : [naturedogvesoul70](#)

Instagram : [Naturedog70](#)

RETOUR SUR L'ÉVÉNEMENT « J'AIME LA NATURE PROPRE 2026 » EN HAUTE-SAÔNE

Des déchets ramassés... mais surtout des rencontres !

Les 6, 7 et 8 mars derniers, la Haute-Saône a une nouvelle fois participé à l'opération nationale **J'aime La Nature Propre**, portée par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Pendant trois jours, **près de 780 bénévoles**, dont **350 enfants**, se sont mobilisés dans **18 communes** du département pour nettoyer les espaces naturels, les bords de routes et les chemins. Chasseurs, habitants, élus, écoles et associations locales ont uni leurs efforts autour d'un même objectif : préserver notre cadre de vie.

Au-delà des déchets collectés, cette édition a surtout mis en lumière la dimension humaine de l'opération. Voici quelques retours de chasseurs ayant participé à l'événement sur leur commune :

« C'est un moment propice aux échanges, qui permet de renseigner les habitants du village sans être dans une situation de conflit comme cela pourrait être le cas lors d'une action de chasse avec une arme. On a ainsi parlé du rôle des chasseurs, des dégâts de gibier ou encore de la protection des cultures, des sujets souvent peu connus des non-chasseurs. »

« L'événement permet de discuter avec les habitants et les jeunes de manière informelle et montre une autre image de la chasse. Malheureusement, il y a encore beaucoup trop de déchets sur les bas-côtés, et ce ne sont pas les amoureux de la nature (randonneurs, chasseurs...) qui les déposent. À ceux qui disent : « On ne ramasse pas la m***e des autres », je réponds que si personne ne fait rien, la situation ne fera qu'empirer. C'est un effort collectif pour notre village. »

« La collecte s'est terminée par une collation offerte par la mairie, qui a réjoui petits et grands ! Nous remercions également la Fédération pour le prêt de matériel (gants, sacs et gilets), qui a largement contribué à la réussite de l'opération organisée par notre ACCA. »

L'engagement des communes a également largement contribué à la réussite de cette édition, notamment grâce à leur implication dans l'évacuation et le tri des déchets collectés.

La Fédération Départementale des Chasseurs remercie chaleureusement l'ensemble des ACCA, bénévoles, collectivités, écoles, associations de village et partenaires ayant participé à cette nouvelle édition.

Ensemble, démontrons que la nature est l'affaire de tous !



Bénévoles à Arc-lès-Gray



Participation de toutes les classes de l'école de Loulans-Verchamp



Bénévoles de la Nouvelle-les-Scey



Bénévoles de Lantenot

RETOUR SUR LA SORTIE EN FORÊT AVEC L'ÉCOLE ET L'ACCA D'ARC-LÈS-GRAY

L'ACCA d'Arc-lès-Gray, en collaboration avec l'école Louis Pergaud, a organisé une sortie nature pour une cinquantaine d'élèves des classes de CE1 et CE2 de Mélanie Martin et Sabine Mercier.

Pour commencer, Stéphane Ogier, technicien de l'ONF, a présenté aux enfants le monde vivant de la forêt. Il a expliqué les stades de développement d'un arbre, comparables à ceux des humains, et a amené les jeunes à reconnaître différentes essences forestières (feuillus et résineux). Il a également abordé le principe de la photosynthèse, ainsi que l'importance de maintenir une forêt vivante, reposant notamment sur la plantation, l'éclaircissement et l'abattage raisonné.

Les élèves, très curieux, ont posé des questions sur la coupe des arbres, leur durée de vie et leurs besoins en eau.

La suite de la sortie s'est déroulée avec Christian Prodhon, lieutenant de loupeterie, et Julien Guenot, garde particulier de l'ACCA, qui ont chacun expliqué leur rôle dans la protection du milieu forestier et agricole par la régulation des espèces. L'ACCA a également détaillé des actions menées avec la FDC 70, dont la remise en état des mares et des haies, ainsi que le ramassage des déchets dans la nature. Les enfants ont ensuite appris à reconnaître des empreintes d'animaux et ont pu observer des nids d'oiseaux.



Pour clore cette journée, les enfants ont découvert une mare abritant des têtards de grenouilles rouges, des tritons et une multitude d'insectes vivants dans ce milieu.

Les ateliers de la journée, très appréciés des élèves comme des accompagnants, ont été réalisés avec l'aide de la FDC 70, que l'école et l'ACCA remercient chaleureusement.

POLAINCOURT : UNE SORTIE EN FORÊT AVEC L'ÉCOLE, L'ACCA, LA FDC 70 ET L'ONF !

Article rédigé par les enfants :

« Le lundi 8 juin, à l'initiative des membres de l'ACCA de Polaincourt et des maitresses, les élèves de l'école de Polaincourt ont fait une sortie dans la forêt appartenant à la commune. Les élèves ont participé à deux ateliers.

Le premier atelier était mené par l'ONF. Les enfants ont appris que la forêt mesurait plus de 500 hectares ! Ils ont découvert différentes essences d'arbres grâce à leurs feuilles. Les élèves ont également découvert les différentes missions du garde forestier.

Le second atelier était mené par Hélia qui travaille pour la Fédération de Chasse. Grâce à Hélia, les enfants ont appris à différencier les empreintes d'animaux (blaireau, écureuil, sanglier, cerf, renard, faisan...) et à identifier les autres indices laissés par le passage des animaux (plumes, déjections, écorces grattées, bois de cervidés, nid, poils, terrier...)

Les enfants ont adoré et se sont bien amusés avec leurs camarades. Tous les enfants ont hâte de recommencer ! »



Atelier flore ONF



Atelier faune FDC 70

LES RENCONTRES ST HUBERT 2026 : DIRECTION LE SUD DU DÉPARTEMENT



Le but des RSH est de mettre en avant et démontrer notre passion pour la chasse, avec la complicité de nos fidèles compagnons. Nous souhaitons rassembler, dans tout le département, les jeunes, les moins jeunes, mais aussi toutes celles et ceux qui sont sensibles à cet esprit de rencontre, de partage des connaissances, d'enrichissement des expériences. L'idée est de montrer que chacun peut participer et prendre du plaisir, à travers les différentes étapes du parcours.

Mais qu'est-ce que Les Rencontres St Hubert ?

1. C'est en premier lieu une organisation nationale avec différents niveaux de sélection :
 - Dans chaque département. Puis dans chaque région. Et enfin une finale nationale.
2. C'est une vitrine pour la chasse du petit gibier, qui en a tant besoin :
 - Donner une image dynamique et moderne de la chasse à travers une activité de nature, qui associe le chasseur et son chien dans la complicité.
 - Montrer une sécurité exemplaire
 - Favoriser les rencontres entre chasseurs.
 - Promouvoir les différentes races de chiens de chasse (arrêt et spaniels).

3. Sur le terrain :

- Un parcours de chasse de 20 minutes.
- Une présentation simple du chasseur, de son chien, de son arme et du choix de cartouches.
- Des questions cynégétiques et cynophiles (2 dans chaque catégorie) et 2 questions d'actualité.

Cette année, l'ACCA de BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY s'est portée volontaire pour accueillir sur son territoire les RSH. Nul doute que nous serons très bien reçus et que nous passerons comme chaque année une excellente journée, conviviale et dans la bonne humeur !

Alors n'hésitez pas à vous inscrire et à me renvoyer votre feuille d'engagement. Je vous ferai parvenir le règlement, la fiche « comment bien se présenter », les questions-réponses cynophiles et cynégétiques à bien apprendre.

A noter que le challenge Jules PLANAVERGNE, remporté par Hugo Dalloz en 2025, sera remis en jeu.

Régis LECORNEY
Délégué des Rencontres St Hubert Haute-Saône.



LB Photos



RENCONTRES SAINT HUBERT 70

Feuille d'engagement Finale Départementale 2026

Territoire de l'ACCA de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY

Date : Samedi 3 Octobre 2026

Rendez-vous à 8h00 au chalet de chasse de l'ACCA

Exemplaire à retourner complété, signé et accompagné de votre règlement à :

M. Régis LECORNEY
55 Grande Rue 70120 ARBECEY
Tel : 06 07 78 64 99
Email : regislecorney@orange.fr

CHASSEUR :

Nom / Prénom :

Si moins de 20 ans, précisez date de naissance : Si chasse accompagnée, précisez le nom du tuteur.

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone : Portable :

N° du permis de chasser : E-mail (facultatif) :

Assurance : N° de contrat et compagnie

Le Permis de Chasser a été validé (N° de validation et date) pour le département du

CHIEN (se munir du carnet de vaccinations et de la carte d'identification I-CAD)

Nom : Affixe :

Race : Sexe : Date de naissance : / /

N° Tatouage ou Puce : N° L.O.F :

Le Chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F

CATÉGORIE (Cochez la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- ☐ « Junior » en chasse accompagnée (moins de 16 ans au 31/12/2026)
- ☐ « Junior » avec Chien d'arrêt ou Spaniel (moins de 20 ans à la date du concours)
- ☐ « Chasserresse » avec Chien d'arrêt non trialisant.
- ☐ « Chasserresse » avec Chien d'arrêt trialisant.
- ☐ « Chasseur » avec Chien d'arrêt non trialisant.
- ☐ « Chasseur » avec Chien d'arrêt trialisant.
- ☐ « Chasserresse ou Chasseur » avec Chien spaniel non trialisant.
- ☐ « Chasserresse ou Chasseur » avec Chien Spaniel Trialisant.
- ☐ « Archer » avec Chien d'arrêt ou Spaniel

**Le montant de l'engagement est de
28 € par chien
(2 engagements maximum/participant)
Quelles- que soient les catégories.
Prix du repas : 15€
Nombre de repas :
Faire 2 chèques (engagement et repas)
Ordre : ACCA BROYE AUBIGNEY
MONTSEUGNY
Date limite d'inscription :
Lundi 28 septembre 2026**

Important : Pour les Catégories "Trialisant", joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le N° du carnet de travail

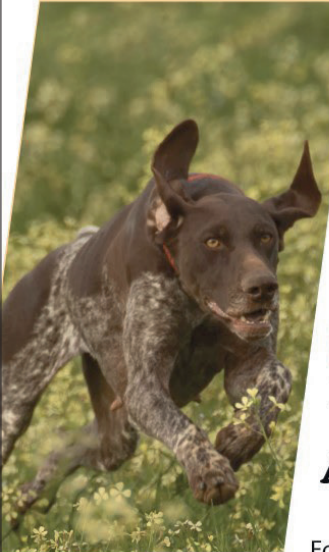
(Un chien est dit "trialisant" selon l'art.8 du Règlement des RSH, dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1^{ère} ou 2^e cat., en France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avertir l'organisateur.)

Je déclare connaître le règlement des Rencontres Saint Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

Fait à le

Lu et approuvé

Signature :



TAN
Vars-Ecuelle

Haute-Saône (70)

Test d'Aptitudes Naturelles

Dimanche 30 aout 2026

RDV 8h30
Maison de Chasse de Vars
(près du stade)

Tan Braque Allemand UNIQUEMENT

Sélection pour le trophée des meilleurs jeunes (en octobre à St Fiel - 23)

**Un chien présenté par un professionnel ne sera pas sélectionnable.*

Field Amateur toutes races
(places limitées)

Animation Repas sur réservation / buvette
inscriptions avant le 14 aout (impératif)



CFBA

Nature Dog 70 Formulaire TAN CFBA
<https://www.centrale-canine.fr/club-francais-du-braque-allemand/articles/calendrier-tan>

Véronique BRUNET-FABIANO 10 ch.de Franois 70600 ECUELLE

0615391400(laissez sms)
gayabw@gmail.com



**ARMURERIE
DES ARÈNES**
Ets. DI FILIPPO
Armurier diplômé

PORTES OUVERTES

les 4 - 5 et 6 septembre 2026

NOMBREUSES PROMOTIONS

armes, optiques, munitions, accessoires, vêtements,
chaussants, canin, ...sur TOUT LE WEEK-END.

Vendredi 4 et samedi 5
de 9h30 à 19h

Dimanche 06
de 9h30 à 18h

EXPOSANTS



Suivez-nous sur Facebook
et notre site web pour
en savoir plus.



Le samedi 5 septembre
REPAS * le midi 15€
+
**BUVETTE TOUT LE
WEEK-END**

*Repas organisé par la société de chasse de Jouhe

Notre

GRAND JEU-CONCOURS "PORTES OUVERTES"

De nombreux lots à gagner



OUVERT du mardi au samedi de 09h30 à 19h

Zone des Epenottes - 11A Rue Alexandre Vialatte - 39100 DOLE

Tél : 03 84 72 03 29

Mail : armureriedifilippo@hotmail.fr

Site : ARMURERIE DES ARENES - DI FILIPPO



Journée chasse aux petits gibiers à Magny-lès-Jussey



CYBÈLE HAUTE-SAÔNOISE : UNE SAISON DE PARTAGE ET DE NOUVEAUX PROJETS

L'Assemblée générale de l'association Cybèle Haute-Saône s'est tenue le 27 février 2026. Cette réunion a permis de dresser le bilan de la saison passée et de présenter les projets à venir pour 2026-2027.

Activités réalisées durant la saison 2025-2026 :

- Tenue d'un stand à l'exposition des trophées à Authoison
- Organisation d'une chasse aux petits gibiers sur le territoire de Magny-lès-Jussey
- Invitations à des journées chasse sur les territoires de Cendrecourt et Combeaufontaine
- Invitation par Hunting Trainer Comtois à Gray pour l'inauguration du nouveau simulateur de tir
- Organisation d'une soirée sur la thématique des premiers secours canins avec Joseph LETONDAL, vétérinaire à Port-sur-Saône ainsi que son assistante.

La saison passée a également permis un partage avec le département voisin des Vosges, notamment par :

- Une soirée brame sur le territoire de Fontenois-la-Ville en compagnie de membres de l'association des Dianas Vosgiennes
- Deux invitations sur des territoires vosgiens

Parmi les projets retenus pour la saison 2026-2027, l'association organisera un événement tous publics au printemps 2027 qui se tiendra sur le Sentier Pédagogique de Champfleurey à Noroy-le-Bourg. A vos agendas ! Nous prévoyons également des sorties sur territoires aux

petits et grands gibiers en Haute-Saône et dans d'autres départements. Enfin, nous réitérons l'expérience du simulateur de tir à Gray en septembre. D'autres idées sont à approfondir, notamment autour de formations et sensibilisation.

Nos crêpes au stand Cybèle sont maintenant connues lors des manifestations cynégétiques. Cette année, cela a débuté avec l'exposition des trophées, dernièrement à Saint Bresson.

Au travers de cet article, nous remercions toutes les associations qui nous invitent à découvrir leurs territoires, parfois même des biotopes différents. Nous avons répondu à leurs invitations et les remercions pour leur accueil. Ce sont des moments de partage cynégétique toujours enrichissants entre chasseurs.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à s'adonner à cette pratique, ensemble soyons vecteur de cette passion et transmettons notre art de vivre.

Si vous aussi, vous voulez soutenir la chasse au féminin, que vous soyez chasseresse, avec ou sans fusil, avec ou sans chiens, détenteur du permis ou accompagnante ou encore photographe passionnée par la nature et la chasse, nos portes sont ouvertes !

Soutenons la chasse !

Pour toutes informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : cybele.hautesaonnoise@gmail.com



Formation premiers secours canins



Inauguration du simulateur de tir à Gray



Messe de la St Hubert

Samedi 7 Novembre 2026 à 17h30

EN L'ÉGLISE DE SAULX DE VESOUL

En compagnie de

LES TROMPES DU VAL DE GRAY

Fête foraine | Buvette

Organisée par
l'ACCA de SAULX de VESOUL

Organisation
ACCA de SAULX



Commune de Saulx

Doyenné des
Plateaux de Vesoul



ne pas jeter sur la voie publique | Graphisme & Impression www.ikiweb.fr

A close-up photograph of a duck's head, focusing on the bill and the area around the eye. A large, fleshy, reddish-brown growth, identified as a polyp, is visible on the upper part of the bill and extends around the eye. The duck's feathers are dark and textured, and its beak is dark and pointed.

A l'heure de la passée, le chasseur de gibier d'eau expérimenté sait reconnaître au premier coup d'œil n'importe quelle espèce de canard. Néanmoins, l'identification des canards reste jugée difficile par certains chasseurs. Voilà donc quelques éléments clés pour progresser dans l'identification des sarcelles, deux petits canards de surface proches et présents en Haute-Saône.

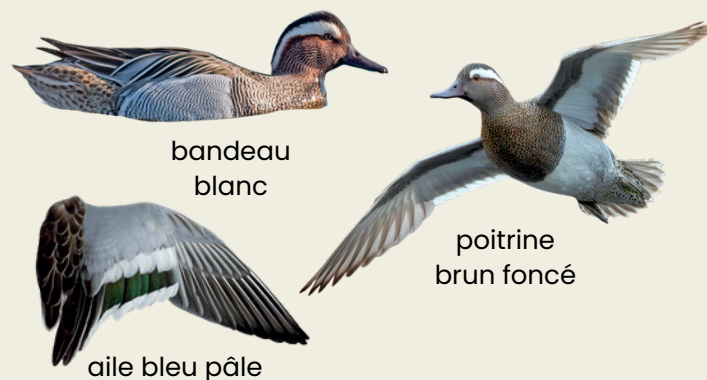
Sarcelle d'été (*Spatula querquedula*)

- Légèrement plus grande et plus élancée
- Migratrice transsaharienne (hiverné en Afrique), seulement de passage en France
- Généralement observée en petits groupes

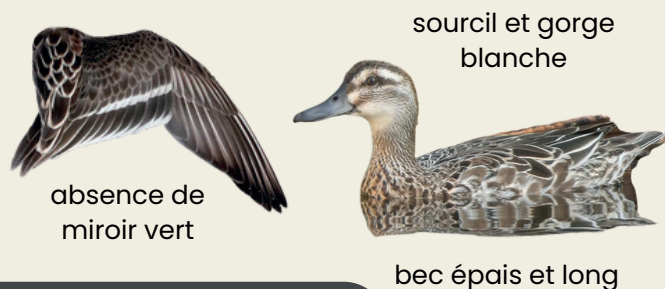
Période de présence en France

JANV.	FÉV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
Migration						Migration					

♂ nuptial



♀ / ♂ **internuptial et jeune**



 A la fin de l'été, les deux espèces sont présentes en France. A cette période les plumages des deux espèces sont assez proches. En effet, les mâles sont en « éclipse » et ne portent plus leurs plumage nuptial caractéristique visible du début de l'hiver à la fin du printemps. Quant aux femelles et aux jeunes, ils sont bruns unis chez les deux espèces.

L'ATTENTE EST TERMINÉE

La saison recommence !

DU 25 AOÛT AU 4 OCTOBRE 2026



**Recevez 10€ en carte cadeau,
dès 70€ d'achat au rayon chasse***

* Offre valable uniquement sur les articles de chasse, non cumulable avec d'autres offres et promotions. Valable une seule fois du 25 août au 4 octobre 2026 dans vos magasins Decathlon Epinal et Vesoul, sur présentation de votre compte de fidélité Decathlon. Date de validité des cartes cadeaux 01/12/2026. Retrouvez les conditions d'utilisation des cartes cadeaux sur notre site [decathlon.fr](https://www.decathlon.fr). En cas de commande d'articles non présents en magasin, la carte cadeau sera remise après livraison des produits.

 **DECATHLON**
EPINAL & VESOUL